

# BHVSI-SA

## Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

Du 01/09/2026, semaine du 24 au 30/08/2026

Le BHVSI-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Pour accéder à la thématique souhaitée, **cliquez directement sur le titre.**

Abonnez-vous

|                                                                                     |                                                                                     |                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  |  | <b><u>Clavelée ovine et variole caprine en Europe</u> : augmentation d'incidence dans plusieurs pays des Balkans.</b>                                    |
|                                                                                     |  | <b><u>Dermatose nodulaire contagieuse en Europe</u> : pas de nouvelle déclaration.</b>                                                                   |
|  |  | <b><u>Fièvre aphteuse</u> : poursuite des détections sur l'île de Lesbos en Grèce.</b>                                                                   |
|  |  | <b><u>Fièvre de West Nile</u> : circulation virale sur le pourtour méditerranéen et en Europe du Nord ; extension en France.</b>                         |
|  |  | <b><u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : quelques détections dans le nord de l'Europe et un cas sauvage au Portugal.</b>              |
|  |  | <b><u>Maladie de Newcastle</u> : baisse d'incidence dans tous les pays.</b>                                                                              |
|  |  | <b><u>Peste des petits ruminants en Europe</u> : pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 11/07/2026 en Roumanie.</b>              |
|  |  | <b><u>Peste porcine africaine en Europe</u> : extension géographique en Finlande.</b>                                                                    |
|  |  | <b><u>Shamonda-Europe</u> : détections sur un axe sud-ouest nord-est, et en Normandie.</b>                                                               |
|  |  | <b><u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u> : anémie infectieuse des équidés, <i>Tropilaelaps spp.</i>, rage classique en Europe et en Turquie.</b> |

Instructions de lecture : voir en fin de document.

Accédez à la carte interactive

Aucune IA générative n'est utilisée pour les rédactions de la VSI. Seule la collecte de certaines données de veille utilise des outils basés sur des méthodes d'IA pour pré-identifier certains articles (ex : Padiweb, Beacon).



## AUGMENTATION D'INCIDENCE DANS PLUSIEURS PAYS DES BALKANS

### Les essentiels

- **Bulgarie** : huit nouveaux foyers.
- **Grèce** : poursuite des détections avec une incidence mensuelle de 25 détections sur les quatre dernières semaines. Au total 226 foyers ont été détectés **sans discontinuité** depuis le 01/01/2026.
- **Kosovo** : pas de nouvelle déclaration, depuis le dernier foyer détecté le 24/07/2026.
- **Macédoine du Nord** : incidence en hausse, avec 23 détections sur les quatre dernières semaines.
- **Roumanie** : nouvelles détections réparties sur tout le territoire (six nouveaux foyers).
- **Serbie** : pas de nouvelle déclaration depuis la première détection le 24/07/2026.

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire national de référence <sup>1</sup>

### À propos de la clavelée ovine et de la variole caprine

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, ces maladies sont classées « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate chez les ovins et caprins,
- **Agent pathogène** : maladies virales dues à des virus de la famille des *Poxviridae*, genre *Capripoxvirus* proche antigéniquement du virus de la dermatose nodulaire contagieuse.
- **Espèces sensibles** : atteignent exclusivement les espèces ovine et caprine domestiques. Des espèces sauvages non présentes en Europe peuvent être sensibles. N'atteignent pas l'être humain.
- **Modalités de transmission** : majoritairement directe par contact avec un animal infecté et/ou indirecte par inhalation d'aérosols infectieux (jetage, salive, exsudats des vésicules, voire croûtes desséchées) ou plus rarement par piquûre d'arthropode jouant un rôle de vecteur mécanique.
- **Symptomatologie** : caractérisées cliniquement par de la fièvre, abattement et la présence de papules ou nodules généralisés. Elles peuvent entraîner la mort des animaux atteints, avec des taux de mortalité variables pouvant aller jusqu'à 80 % des agneaux dans des élevages ovins atteints. L'impact économique chez les caprins est moindre mais peut entraîner des pertes importantes dans les élevages laitiers.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : les maladies sont enzootiques en Turquie (77 foyers en 2025). La vaccination est pratiquée dans tout le pays depuis 2024. Les derniers foyers en Europe hors Turquie, avant la résurgence en 2023, avaient été déclarés par la Grèce et la Bulgarie de façon discontinue entre 2013 et 2016 ([Note VSI, 2016](#)), la Grèce en 2018 dans des îles situées à proximité de la Turquie ([Note VSI, 2018](#)) et par l'Espagne en 2022 ([Note VSI, 2023](#)). Les maladies sont enzootiques en Afrique (y compris dans les pays du nord du continent qui pratiquent la vaccination, comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie), ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie.

### Sources

- Définition des catégories de maladies selon le Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties - [MAASA](#)
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.8.12 Clavelée](#)
- EFSA (2014) Scientific Opinion on sheep and goat pox – [lien](#)
- Fiche réflexe varioles ovines et caprines pour les éleveurs ovins-caprins GDS France, SNGTV, LCA - [lien](#)
- Commission européenne, SPGP – BTSF, Valence, Espagne : 30 janvier au 1er février 2024 - [lien](#)
- Fiche alerte les varioles ovine et caprine de la Plateforme ESA actualisée au 17/04/2026 - [lien](#)

**La variole caprine ne circule probablement pas en Europe** (EURL, Sciensano le 14/04/2026)

<sup>1</sup> Philippe Caufour -UMR Astre - Cirad Inrae Université de Montpellier

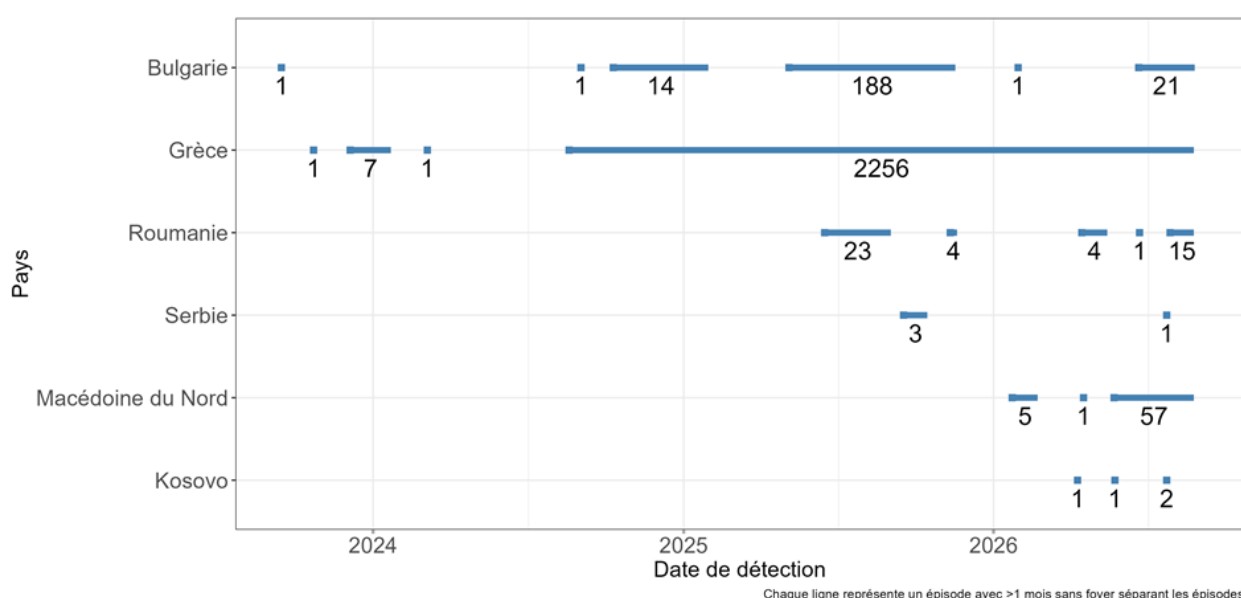


Des foyers de variole de petits ruminants (Clavelée et variole caprine, CVC) ont été confirmés en quasi-totalité chez des ovins et très sporadiquement chez des chèvres, ce qui témoigne d'une possibilité de transmission du virus de la variole ovine entre espèces, d'ovins à caprins, et que le virus de la variole caprine ne circule probablement pas.

L'infection des caprins par le virus de la variole ovine semble être plus difficile et induire une clinique moins sévère, voire inapparente.

Il est toutefois difficile de savoir si, d'une façon générale, les laboratoires de diagnostic des pays concernés réalisent des tests permettant de distinguer les virus ovin et caprin et, en particulier, si une telle discrimination est réalisée lorsque des caprins sont infectés. **Ainsi les informations disponibles à ce jour suggèrent que seules des souches de virus de la variole ovine (sheeppox) circulent dans les Balkans.**

**Résumé de la situation antérieure :** La clavelée est réapparue dans les Balkans, d'abord en Bulgarie le 15/09/2023 puis en Grèce le 23/10/2023. En 2025, les premiers foyers ont été détectés en Roumanie le 16/06/2025 et en Serbie le 17/09/2025. Le détail de la situation antérieure au 01/07/2025 est disponible dans le rapport du [CPVADAAA du 21/05/2025](#) et les BHVSI du [01/07/2025](#) et du [14/07/2025](#).



**Figure 1.** Périodes et nombres de détections de foyers de clavelée par pays du 15/09/2023 (date de première détection dans les Balkans) au 30/08/2026 (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB: chaque trait continu représente une période pendant laquelle des foyers sont détectés. Les périodes sont séparées lorsque plus d'un mois s'écoule entre deux foyers.

**EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2026 au 30/08/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).**

## Situation par pays (ordre alphabétique des pays)

Depuis le 01/01/2026, **336** foyers domestiques ont été détectés en Europe, hors Turquie (+ 21 nouvelles déclarations en Bulgarie, Roumanie, Grèce, Macédoine du Nord).



**Figure 2.** Localisation des foyers de clavelée en Europe et en Turquie (maladie enzootique dans le pays) depuis le 01/01/2026. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026).

## Bulgarie

Après cinq mois sans aucune détection (le dernier foyer avait été détecté le 30/01/2026 dans le centre du pays), les détections ont repris le 21/06/2026. Cette semaine, huit nouveaux foyers ont été déclarés, soit une incidence mensuelle de 16 foyers sur les quatre dernières semaines. Le foyer le plus récent a été détecté le 23/08/2026. On observe une extension vers des zones encore non infectées depuis plusieurs semaines (Figure 2) (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA le 09/07/2026](#)).

## Grèce

L'incidence a augmenté depuis fin avril 2026, avec une circulation virale marquée dans plusieurs régions du nord, du centre et de l'est du pays. La forte densité animale, le faible niveau de biosécurité et les mouvements illégaux, en particulier dans le nord (Macédoine orientale et Thrace) sont des facteurs explicatifs de cette augmentation malgré l'implémentation de mesures de contrôle.

Les zones infectées de Thrace et du centre du pays tendent à se rejoindre sur le littoral est. Après une diminution depuis le mois de décembre 2025, l'incidence des foyers se maintient actuellement, avec 25 foyers détectés sur les quatre dernières semaines (Figure 3). A titre de comparaison, l'incidence mensuelle en septembre-octobre 2025 dépassait 300 foyers. Quatre nouveaux foyers ont été déclarés cette semaine, dans les zones de la péninsule déjà atteintes. Le foyer le plus récent a été détecté le 24/08/2026 (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA le 09/07/2026](#)).



### **Kosovo**

Un premier foyer a été détecté le 10/04/2026 au sein d'un élevage ovin. Un second foyer a été détecté le 24/05/2026 dans un élevage ovin. Pas de nouvelle déclaration depuis les derniers foyers détectés le 24/07/2026 (source : Commission européenne ADIS).

### **Macédoine du Nord**

Un premier foyer a été déclaré le 23/01/2026 au sein d'un élevage ovin situé dans le nord du pays à la frontière avec la Serbie et le Kosovo. D'autres foyers ovins ont été détectés à proximité du premier entre les 23 et 29/01/2026. Tous les foyers sont situés dans la municipalité de Lipkovo (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA le 24/03/2026](#)).

Après deux mois sans aucune déclaration, un nouveau foyer a été détecté le 17/04/2026 dans le nord du pays à Staro Nagoričane, à environ 20 km des foyers de Lipkovo.

Après un mois sans aucune détection, un nouveau foyer a été détecté le 23/05/2026 dans un élevage d'ovins (3 cas dans un troupeau de 160 ovins), proche de la frontière avec la Bulgarie. L'incidence augmente depuis début juillet et atteint cette semaine 23 foyers détectés sur les quatre dernières semaines (Figure 3), dont 3 nouvelles déclarations cette semaine. Le foyer le plus récent a été détecté le 21/08/2026 (source : Commission européenne ADIS).

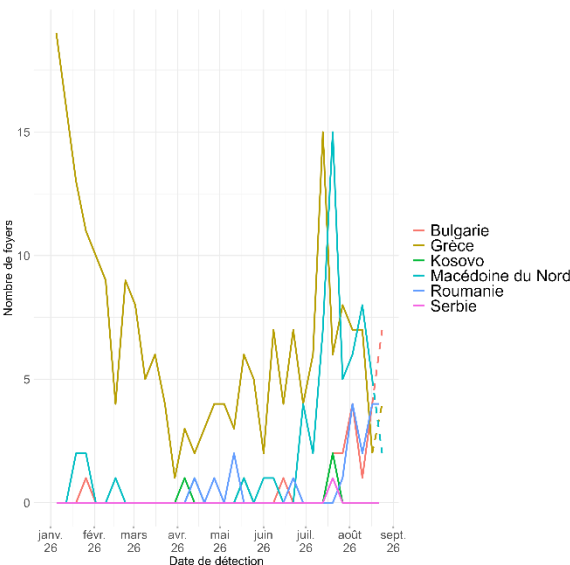
### **Roumanie**

Après 5 mois sans aucune détection, un nouveau foyer a été détecté le 15/04/2026 dans un élevage d'environ 400 ovins du nord du pays (à Voivodeni région administrative de Murès), soit environ 250 km au nord du précédent cluster de foyers, dont le dernier foyer avait été détecté le 19/11/2025. Un second foyer a été détecté le 29/04/2026 dans un élevage mixte ovins/caprins toujours dans la région administrative de Murès, à Vatava à environ 30 km du foyer de Voivodeni. Sur 248 têtes présentes, onze sont mortes, soit un taux de mortalité de 4 %. Les autres ont été abattues. Deux autres foyers ont été détectés les 14 et 15/05/2026 dans un rayon de 10 km autour du foyer initial de Voivodeni (Zau De Campie et Suseni dans la région administrative de Murès). Il s'agit d'élevages ovins (effectifs de 830 et 392 têtes respectivement). Pas d'information sur les signes cliniques, ni sur l'origine de l'infection. Le dernier foyer a été détecté le 22/06/2026 marquant un saut vers l'est du pays à plus de 160 km des foyers précédemment détectés (Figure 2).

Une reprise des détections a été observée, après plus d'un mois sans foyer. Cette reprise est marquée par une extension géographique vers des zones présumées indemnes : un foyer détecté le 28/07/2026 dans le nord, près de la frontière avec la Moldavie (région administrative de Iasi) et un foyer détecté le 03/08/2026 à l'est sur le littoral de la mer Noire (région de Tulcea), soit une extension respective de 240 km et 150 km par rapport au dernier foyer détecté le 22/06/2026. Cette extension sur tout le territoire se poursuit, avec 6 nouveaux foyers détectés cette semaine. Le foyer le plus récent a été détecté le 19/08/2026 (Figure 2) (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA le 09/07/2026](#)).

### **Serbie**

Le premier foyer pour l'année 2026 a été détecté le 24/07/2026 au sein d'un élevage ovin au sud du pays à la frontière avec le Kosovo après 8 mois sans détection. Pas de nouvelle déclaration cette semaine (source : Commission européenne ADIS).



**Figure 3.** Incidence mensuelle (4 semaines glissantes) des foyers de clavelée détectés en Europe (hors Turquie) depuis le 01/01/2026 par pays. Le total cumulé des pays est en pointillés gris (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes et apparaissent en pointillé.

**Tableau 1.** Nombre de foyers de clavelée détectés par pays en Europe (hors Turquie) depuis le 01/01/2026 (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026).

| Pays                | Date de détection du dernier évènement | CaprinsOvins |            | Ovins/Caprins (mixte) | Total pays |
|---------------------|----------------------------------------|--------------|------------|-----------------------|------------|
| Bulgarie            | 26/08/26                               | 0            | 22         | 0                     | <b>22</b>  |
| Grèce               | 25/08/26                               | 0            | 172        | 54                    | <b>226</b> |
| Kosovo              | 24/07/26                               | 0            | 4          | 0                     | <b>4</b>   |
| Macédoine du Nord   | 25/08/26                               | 7            | 54         | 2                     | <b>63</b>  |
| Roumanie            | 25/08/26                               | 0            | 13         | 7                     | <b>20</b>  |
| Serbie              | 24/07/26                               | 0            | 1          | 0                     | <b>1</b>   |
| <b>Total Europe</b> | <b>26/08/26</b>                        | <b>7</b>     | <b>266</b> | <b>63</b>             | <b>336</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Phylogénie des souches européennes des épisodes 2022/23 et 2024/25</b><br><b>Source : <a href="#">Présentation CPVADAAA du 18/09/2025</a> (EURL, Sciensano)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Le séquençage complet de souches isolées entre 2022 et 2025 en Espagne, Grèce, Roumanie et Bulgarie a montré que : <ul style="list-style-type: none"><li>– <b>Pour la période 2022/23</b>, il n’y a pas de différence entre les souches de l’île de Lesbos et les souches de Grèce continentale, il y a peu de différences entre les souches des foyers européens et ces souches appartiennent au clade A2. Le séquençage d’un plus grand nombre de souches est nécessaire pour définir l’origine de l’introduction.</li><li>– <b>Pour la période 2024/25</b>, les foyers appartiennent à un autre clade (A1) que celui des foyers de la période 2022/23 et les séquences sont hautement homologues entre souches présentes en Grèce, Bulgarie et Roumanie.</li></ul> |



## PAS DE NOUVELLE DECLARATION

## Les essentiels

- **Italie (Sardaigne)** : dix foyers détectés au total en Sardaigne depuis le 14/04/2026, date de première détection en 2026. Dernier foyer détecté le 08/07/2026. Les analyses génétiques ([EUVET mission](#)) suggèrent une continuité épidémiologique entre les foyers de 2025 et 2026, sans nouvelle introduction.

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire national de référence <sup>1</sup>

## À propos de la dermatose nodulaire contagieuse

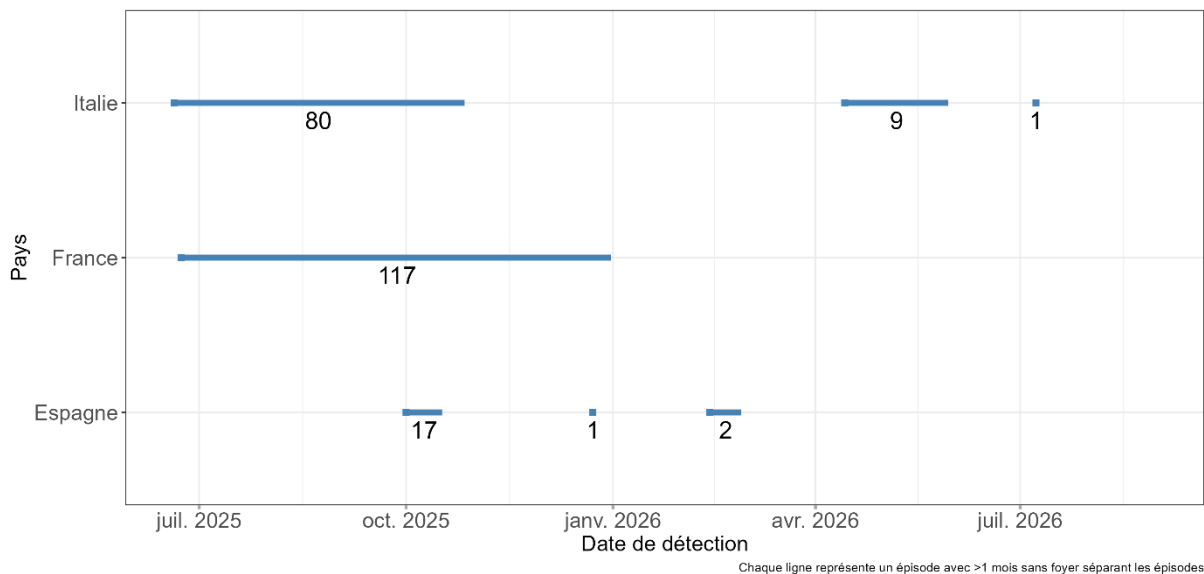
- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène** : maladie virale due à un virus de la famille des *Poxviridae*, genre *Capripoxvirus*. Le virus est antigéniquement similaire aux virus de la variole ovine (clavelée) et de la variole caprine.
- **Espèces sensibles** : atteint les bovins, les zébus et les buffles d'eau. Des espèces sauvages non présentes en Europe peuvent être sensibles. Le virus ne se transmet pas à l'être humain.
- **Modalités de transmission** : transmise principalement de manière mécanique par des arthropodes vecteurs hématophages, parmi lesquels les mouches piqueuses (stomoxes) et les taons (tabanidés) ayant le rôle de vecteurs mécaniques. D'autres modalités de transmission non vectorielle (via la salive ou les croûtes) peuvent jouer un rôle mineur dans la transmission. Les populations de stomoxes et de taons montrent une activité saisonnière dépendante des températures extérieures. Les mouches sont actives dès que les températures dépassent les 10-11°C et peuvent passer l'hiver dans des étables et maintenir une activité reproductrice tout au long de l'année (Duvallat, 2019 et Duvallat, 2023).
- **Symptomatologie** : caractérisée cliniquement par de la fièvre, une hypertrophie des ganglions lymphatiques, un œdème de la peau et des nodules sur la peau, les muqueuses, les membranes et les organes internes, pouvant également entraîner la mort. Elle engendre une morbidité élevée et des baisses de production.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : une épizootie avait été observée en Europe dans les Balkans en 2015-2017 (Note VSI du [01/04/2019](#)). Elle avait été éradiquée grâce à un ensemble de mesures de gestion, parmi lesquelles une campagne de vaccination régionale qui a joué un rôle déterminant. Le dernier foyer observé en Europe datait du 10/10/2017 au Monténégro (source : [EFSA 21/03/2019](#)). La DNC est présente en Afrique du Nord depuis 2023 (Libye, Algérie, Tunisie) (source : [Note VSI du 05/11/2024](#)). En Tunisie, une vaccination au moyen d'un vaccin homologue a été initiée le 07/12/2024, ciblant tous les bovins sur tout le territoire du pays (source : [WAHIS-OMSA le 07/03/2025](#)). La vaccination est aussi pratiquée en Algérie et en Libye.

## Sources

- Définition des catégories de maladies selon le Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Monographie sur la DNC du guide pratique des épizootie ([MAASA 2026](#)), [OMSA, 2022](#), [FAQ OMSA](#)
- [Fiche réflexe](#) pour les éleveurs de bovins - GDS France-SNGTV

**Résumé de situation antérieure** : après huit ans sans aucune détection en Europe, la dermatose nodulaire contagieuse a émergé en Italie (Sardaigne) le 20/06/2025, puis en France à partir du 23/06/2025 et en Espagne à partir du 01/10/2025. Le nombre de foyers a rapidement augmenté dans ces trois pays au cours de la saison d'activité vectorielle. En France, les foyers ont été groupés dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, puis en région Occitanie jusqu'au 31/12/2025. Les derniers foyers de la saison 2025-2026 ont été détectés en Aragon en Espagne le 27/02/2026. Au total, 117 foyers ont été détectés en France, 80 en Italie (dont 79 en Sardaigne) et 20 en Espagne (source : [Note VSI bilan européen DNC](#) du 13/04/2026). La dernière zone réglementée liée à des foyers de l'hiver 2025-2026 a été levée en Aragon le 30/04/2026 (source : [autorités sanitaires espagnoles MAPA](#) le 30/04/2026).

<sup>1</sup> Philippe Caufour -UMR Astre - Cirad Inrae Université de Montpellier  
BHVS-SA du 01/09/2026, semaine du 24 au 30/08/2026



**Figure 1.** Périodes et nombres de détections de foyers de dermatose nodulaire contagieuse par pays du 20/06/2025 (date de première détection en Sardaigne) au 30/08/2026 (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB: chaque trait continu représente une période pendant laquelle des cas sont détectés. Les périodes sont séparées lorsque plus d'un mois s'écoule entre deux foyers.

**EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/04/2026 (mois de la première détection de la saison 2026-2027, en Sardaigne) au 30/08/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).**

### Situation par pays (ordre alphabétique des pays)

Depuis le 01/04/2026, **10** foyers domestiques ont été détectés en Europe (+ 0 nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 08/07/2026).

### Italie (Sardaigne)

En 2026, trois nouveaux foyers ont été détectés dans le sud de la Sardaigne les 14 et 15/04/2026 dans des élevages des communes de Muravera (n=148 et n=15 bovins) et Villaputzu (n=15 bovins). Au total, sept veaux ont été atteints, dont cinq dans le premier foyer issus de mères vaccinées (Note VSI du 17/04/2026, Commission européenne ADIS, FNOVI le 16/04/2026). Les deux premiers foyers à Muravera constituent un seul élevage mais avec deux détenteurs différents. Les vaches présentaient une quantité très importante de tiques. Les signes cliniques suivants ont été observés sur des veaux (nés en janvier 2026, non vaccinés, nés de mères vaccinées en octobre 2025) : mortalité, écoulement oculaire et nasal, œdème sévère des postérieurs, nodules sous-cutanés décelables uniquement à la palpation (source : [CPVAAADA du 22/04/2026](#)). Cette zone est éloignée de plus de 70 km des élevages atteints en 2025. A ce stade, aucun élément ne permet de déterminer s'il s'agit d'une résurgence de cas non détectés en 2025 ou d'une nouvelle introduction. D'après les autorités sardes de Cagliari, les trois foyers ont été dépeuplés source : [autorités sardes le 24/04/2026](#)).

Un quatrième foyer a été détecté le 28/04/2026 dans un élevage de 17 vaches (1 cas confirmé) à Ballao, situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest des précédents foyers. Les foyers suivants ont été détectés entre les 28/04 et le 20/05/2026 dans des communes voisines (Muravera et San Vito). Un de ces foyers concerne un élevage non vacciné en raison du refus de l'éleveur (source [Autorités sanitaires sardes, Cagliari le 04/05/2026](#)). Dix-huit parmi les vingt animaux du troupeau présentaient des signes cliniques.

Un foyer a été détecté le 30/05/2026 à Escalaplano, marquant une progression d'une dizaine de kilomètres au nord-ouest des précédentes détections (sources : [BENV consulté le 08/06/2026](#), Commission européenne ADIS).

Pas de nouvelle déclaration, depuis le dernier foyer détecté le 08/07/2026 dans le centre de la Sardaigne (le premier dans cette région) (source : Commission européenne ADIS).



D'après le [rapport de la mission EUVET](#) du 13 au 15/05/2026 en Sardaigne, la souche identifiée dans la province de Cagliari en 2026 est identique à celle qui a circulé en 2025 en Sardaigne. Ceci suggère une continuité épidémiologique (source : [EUVET mission rapport](#) du 18-19/05/2026).



**Figure 2.** Localisation des foyers de dermatose nodulaire contagieuse en Europe depuis le 01/04/2026. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026).

**Tableau 1.** Nombre de foyers de dermatose nodulaire contagieuse détectés chez les bovins par pays en Europe depuis le 01/04/2026 (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026).

| Pays                  | Date de détection du premier évènement | Date de détection du dernier évènement | Bovins    |
|-----------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|-----------|
| Italie<br>(Sardaigne) | 14/04/26                               | 08/07/26                               | 10        |
| <b>Total Europe</b>   | <b>14/04/26</b>                        | <b>08/07/26</b>                        | <b>10</b> |

#### Foyers en Israël

Deux foyers ont été détectés le 11/08/2026 dans des élevages bovins dans le nord du pays. Le virus n'avait pas été détecté depuis 2023 dans le pays (source : WAHIS-OMSA [event 7775](#) rapport le 20/08/2026).

#### Pour en savoir plus

- Les mesures de lutte et les zones réglementées sont actualisées dans le point de situation du MAASA (source : [MAASA point de situation](#)).
- Un espace « Foire aux questions » est maintenu à jour par le MAASA (source : [MAASA le 22/10/2025](#)).



## POURSUITE DES DETECTIONS SUR L'ILE DE LESBOS EN GRECE

## Les essentiels

- **Grèce** : deux nouvelles détections sur l'île de Lesbos, soit un total de 183 foyers depuis la première détection sur l'île le 15/03/2026.
- **République de Chypre** : pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer le 08/06/2026. Depuis la première détection sur l'île le 19/02/2026, 121 foyers ont été détectés.
- **Turquie** : la Thrace turque (partie européenne) est indemne, la maladie est enzootique en Anatolie (partie asiatique).

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire national de référence <sup>1</sup>

## À propos de la fièvre aphteuse

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène** : maladie virale due à un virus de la famille des *Picornaviridae*, genre *Aphtovirus*. Il existe sept sérotypes du virus (O, A, SAT 1, SAT 2, SAT 3, Asia 1 et C).
- **Espèces sensibles** : maladie qui atteint toutes les espèces d'ongulés à doigts pairs (artiodactyles). Les ongulés sauvages sont moins sensibles au virus que les ongulés détenus. Les équidés, carnivores et oiseaux sont totalement insensibles. Le virus ne se transmet pas à l'être humain.
- **Modalités de transmission** : le virus de la fièvre aphteuse est retrouvé dans toutes les excréments et sécrétions des animaux contaminés. Les animaux infectés expirent notamment de grandes quantités de virus sous forme d'aérosols qui peuvent infecter d'autres animaux par les voies respiratoires ou par voie orale. Il peut être présent dans le lait et dans la semence jusqu'à quatre jours avant l'apparition des signes cliniques. Les animaux qui ont guéri de l'infection sont parfois porteurs du virus et à l'origine de nouveaux foyers de la maladie. Le virus étant très résistant dans le milieu extérieur une propagation par contact indirect ou via le vent est également possible.
- **Symptomatologie** : la maladie est caractérisée cliniquement par l'apparition de vésicules puis d'ulcères dans la cavité buccale, dans l'espace interdigital et sur le bourrelet coronaire des onglons, ainsi que sur la mamelle et les trayons. La maladie n'engendre de la mortalité quasiment que chez les jeunes. Il existe d'autres symptômes fréquents tels que l'hyperthermie, la dépression, l'hypersalivation, la perte d'appétit et de poids, le retard de croissance et la chute de la production de lait qui peuvent persister après la guérison faisant des animaux des « non valeurs économiques ».
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : la fièvre aphteuse est endémique dans certaines parties de l'Asie et la majeure partie de l'Afrique et du Moyen-Orient. La majorité des pays d'Amérique latine ont appliqué des mesures de zonage et sont reconnus comme étant indemnes de fièvre aphteuse avec ou sans vaccination. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Indonésie, l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale sont actuellement indemnes de fièvre aphteuse. Cependant, celle-ci est une maladie transfrontalière qui peut survenir de manière ponctuelle dans des zones habituellement indemnes.

En 2001, une épizootie de grande ampleur a eu lieu au Royaume-Uni, avec quelques foyers en France, Irlande et Pays-Bas. Des épisodes contenus ont été observés au Royaume-Uni (2007), en Allemagne (sérotypage O - janvier 2025) et en Europe centrale (sérotypage O - premier semestre 2025 en Hongrie et Slovaquie). Toutes les informations concernant ce dernier événement sont disponibles dans la [Note de situation du 23/06/2025](#).

## Sources

- Définition des catégories de maladies selon le Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Monographie sur la FA du guide pratique des épizooties - [MAASA 2026](#)
- Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) - page fièvre aphteuse - [lien](#)
- Page du site internet de l'Anses sur la fièvre aphteuse - [lien](#)

<sup>1</sup> Guillaume Girault, Aurore Romey, Stéphan Zientara – Anses Maisons-Alfort



- Épisodes 2025 d'Allemagne ([note VSI](#)) et d'Europe centrale - [note VSI](#)
- Note de situation VSI « Foyers de fièvre aphteuse en Afrique du Nord » (point au 08/02/2024) - [lien](#)

**EUROPE. Bilan hebdomadaire européen (hors Turquie) du 01/01/2026 au 30/08/2026 inclus (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).**

**Situation par pays (ordre alphabétique des pays)**

Depuis le 01/01/2026, **304** foyers domestiques ont été détectés en Europe, hors Turquie (+ 2 nouvelles déclarations en Grèce).

**Grèce (sérotypage SAT-1)**

Un premier foyer de FA a été confirmé le 15/03/2026 sur l'île de Lesbos, au large de la Turquie dans un cheptel mixte bovins/ovins. Les signes cliniques ont été observés sur les bovins. La souche appartient au sérotype SAT1. D'autres foyers ont ensuite été détectés dans des élevages mixtes bovins, ovins ou mixtes ovins/caprins, dans la partie nord et dans l'ouest de l'île. Deux modalités de surveillance ont été mises en place : surveillance événementielle et surveillance programmée (échantillonnage de 10 % des animaux dans tous les cheptels situés dans les zones de protection et de surveillance. On notera une proportion importante d'animaux séropositifs en ELISA NSP alors que les résultats virologiques (PCR) sont négatifs. Les experts de la mission EUVET considèrent que la FA s'est propagée de façon subclinique chez les petits ruminants. Au 22/04/2026, 426 cheptels ont été visités et plus de 21 400 prélèvements analysés (sources : [CPVADAAA du 22/04/2026](#), [EUVET initiative 23/04/2026](#)). Sur l'île de Lesbos, 555 élevages de bovins (4 840 têtes), 3900 élevages d'ovins/caprins (480 000 têtes) et 23 élevages de porcins ont été recensés (source : [mission EUVET 23/04/2026](#)).

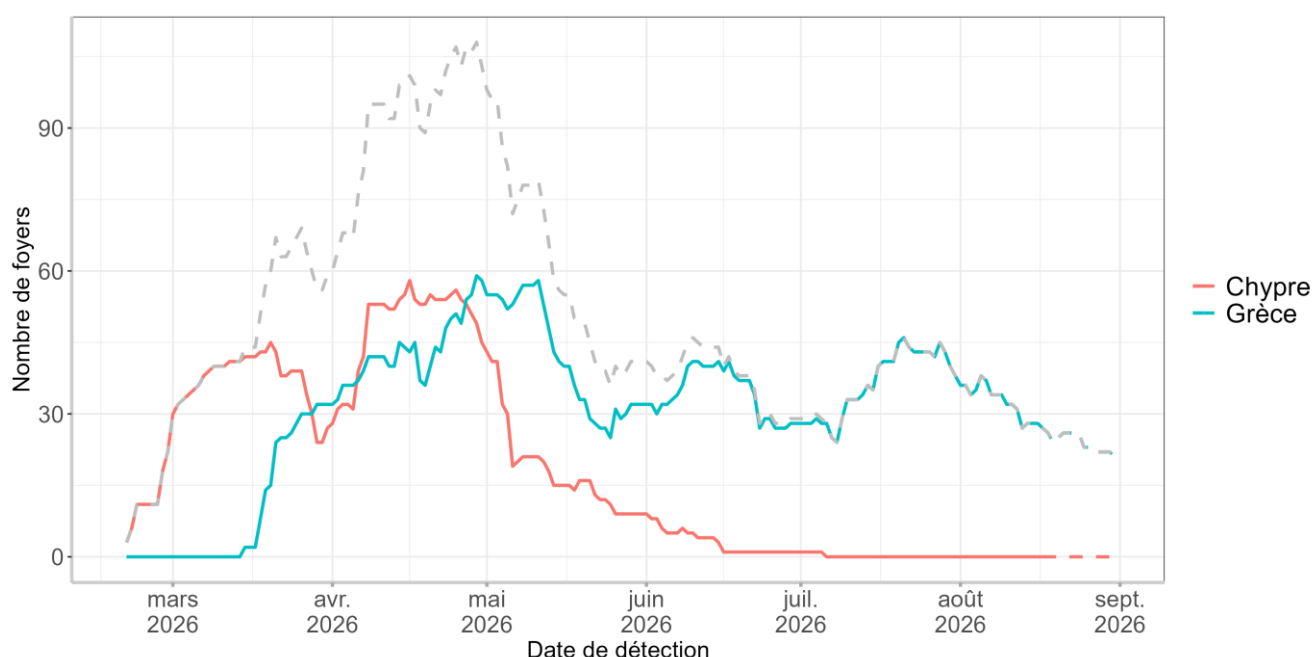
Le rapport de surveillance épidémiologique des élevages a été publié par les autorités sanitaires le 21/08/2026. L'épizootie semble ralentir et la majorité des nouveaux foyers se situent désormais à l'intérieur des zones de restriction déjà établies. Mais le nombre de visites d'élevages dans les zones réglementées est en baisse depuis début août, ce qui pourrait partiellement expliquer la diminution apparente des détections de nouveaux foyers.

Depuis le début de l'épizootie, les inspections ont couvert 70,85 % des exploitations de l'île (2 191/ 3 271 exploitations situées en zones de protection, de surveillance et de restrictions). A noter également que la plupart des nouveaux élevages positifs avaient été testés négatifs lors des cycles de surveillance précédents, ce qui suggère une transmission active persistante (source : [autorités sanitaires grecques le 21/08/2026](#)).

Deux nouveaux foyers ont été notifiés sur l'île de Lesbos. L'incidence se maintient entre 30 et 40 foyers détectés sur 4 semaines glissantes depuis mi-mai, après un pic observé fin avril-début mai (Figure 1) (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA du 09/07/2026](#)).

**République de Chypre (sérotypage SAT-1)**

Le premier foyer de SAT1 a été détecté le 19/02/2026. La souche appartient au topotype SAT1/III (topotype détecté également en Azerbaïdjan, au Liban, en Israël, en Iran et en Turquie). Cette détection fait suite aux foyers déclarés en décembre 2025 en Chypre du Nord. Par la suite, d'autres foyers ont été détectés à proximité de la « ligne verte » séparant la République de Chypre et Chypre Nord, autour de Larnaca et Nicosie en République de Chypre (partie européenne de l'île de Chypre). Les experts de la mission EUVET ont noté une proportion élevée de petits ruminants sérologiquement positifs (ELISA NSP). Ils considèrent que la maladie a pu circuler sans détection pendant plusieurs semaines (source [CPVAAADA du 24/02/2026](#)). Une campagne de vaccination a débuté le 25/02/2026. Plus d'un million de doses de vaccin issues de la banque européenne de vaccins ont été fournies aux autorités chypriotes. Au 24/03/2026, 96% de la population bovine et 72% des petits-ruminants avaient été vaccinés (source : [Commission européenne, CPVADAAA du 24/03/2026](#)). Une deuxième campagne de vaccination a été lancée en avril 2026. Une surveillance post-vaccinale a été mise en place le 26/06/2026. Au 09/07/2026, 101 établissements (3876 animaux) ont été testés. Tous les prélèvements étaient négatifs vis à vis des protéines non structurales du virus de la FA. Pas de nouveau foyer déclaré cette semaine, la dernière détection datant du 08/06/2026, soit un total de 121 foyers depuis le 19/02/2026 (Figure 1) (source : Commission européenne ADIS).



**Figure 1.** Incidence mensuelle (4 semaines glissantes) des foyers de FA SAT-1 détectés en Europe (hors Turquie) depuis le 19/02/2026 (date de première détection à Chypre) par pays. Le total cumulé des pays est en pointillés gris (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes et apparaissent en pointillé.

**Tableau 1.** Nombre de foyers de fièvre aphteuse SAT-1 par pays en Europe (hors Turquie) détectés depuis le 01/01/2026 (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026).

| Pays                | Date de détection du dernier évènement | Bovins    | Caprins   | Ovins      | Ovins/Caprins (mixte) | Porcins  | Total pays |
|---------------------|----------------------------------------|-----------|-----------|------------|-----------------------|----------|------------|
| Chypre              | 08/06/2026                             | 14        | 9         | 43         | 52                    | 3        | 121        |
| Grèce               | 21/08/2026                             | 29        | 3         | 122        | 28                    | 1        | 183        |
| <b>Total Europe</b> | <b>21/08/26</b>                        | <b>43</b> | <b>12</b> | <b>165</b> | <b>80</b>             | <b>4</b> | <b>304</b> |

### **AFRIQUE DU NORD ET PROCHE-ORIENT. Bilan hebdomadaire du 01/01/2026 au 28/08/2026 inclus (source : WAHIS-OMSA le 28/08/2026).**

#### **Israël (sérotypage SAT-1)**

Israël a confirmé un nouveau foyer (SAT1) détecté le 14/01/2026 dans le nord du pays au sein d'un élevage de 880 bovins (Source : [WAHIS-OMSA event 7207](#)).

L'épizootie qui s'est déroulée entre janvier et avril 2026, semble décliner depuis le mois de mai. Le dernier rapport de l'OMSA, en date du 02/07/2026, faisait toutefois toujours état de 127 foyers confirmés SAT-1, touchant des élevages de bovins allaitants et laitiers (source : [WAHIS-OMSA event 7207](#), consulté le 31/08/2026).

#### **Liban (sérotypage SAT-1)**

Le suivi des foyers de FA par les autorités libanaises fait état de 53 foyers de sérotypage SAT1, sous-type III (topotype III), génétiquement lié aux souches circulant actuellement en Turquie et en Azerbaïdjan. La notification originale



datait du 09/12/2025, faisant état de 41 foyers depuis le 22/11/2025. Le virus de la fièvre aphteuse n'avait pas été détecté dans le pays depuis 2008 (source : [WAHIS-OMSA event 7086](#), consulté le 22/12/2025, [beacon le 17/01/2026](#)). Le dernier rapport de l'OMSA, en date du 26/02/2026, faisait toujours état de 53 foyers confirmés SAT-1 (source : WAHIS-OMSA event 7086, consulté le 31/08/2026).

### **Libye (sérotipe O)**

La notification originale date du 20/06/2025, faisant état de 2 premiers foyers détectés à Tripoli le 02/05. Un foyer bovin de sérotipe O détecté le 22/06/2026 à Misratah marquant une progression de la maladie vers l'est avec un saut de plus de 140 km. Le dernier rapport de l'OMSA, en date du 13/08/2026, faisait état de 40 foyers confirmés O chez des ovins ou des bovins (source : [WAHIS-OMSA event 7645](#), consulté le 31/08/2026).

### **Turquie (sérotypes SAT-1 et O en 2026)**

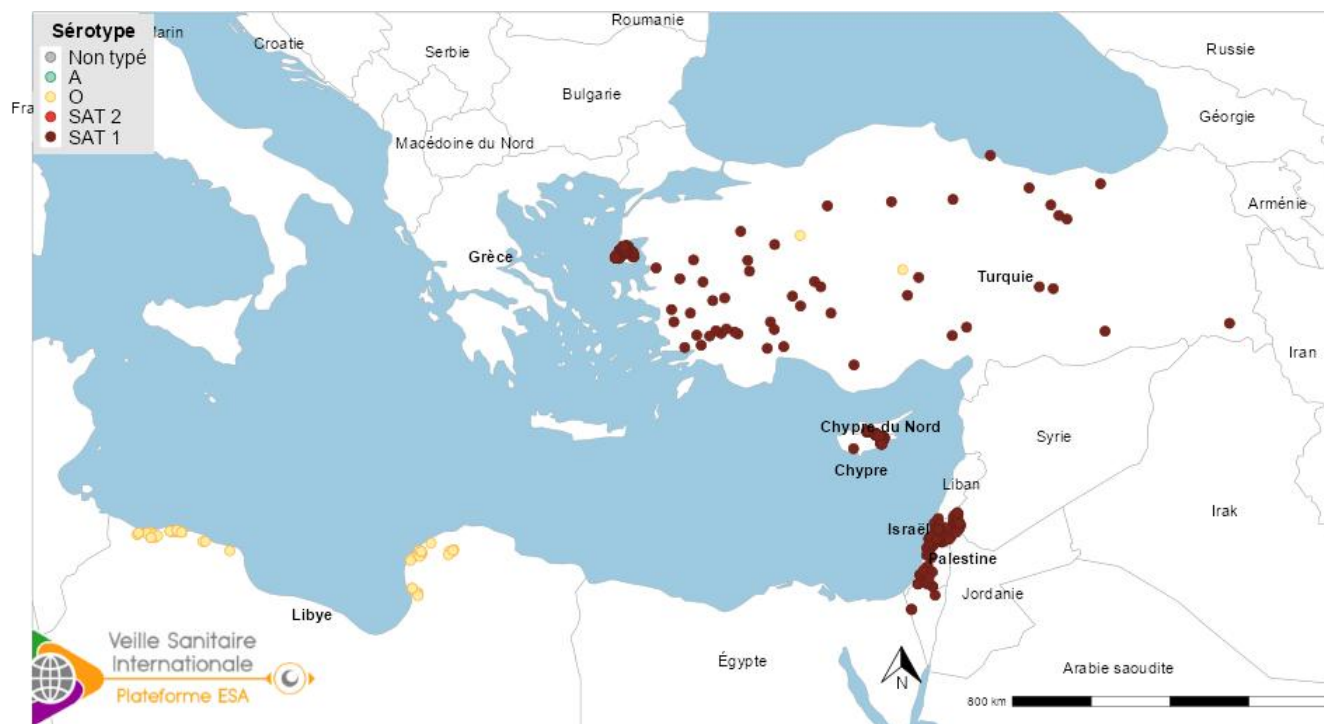
La fièvre aphteuse sérotipe O circule en Turquie depuis au moins 2013 (source : [note VSI du 13/05/2014](#)). La Turquie a détecté ses premiers foyers de fièvre aphteuse sérotipe SAT 2 en 2023, mais il n'est plus détecté en 2026 (source : [note VSI du 04/09/2023](#), [EUFMD quaterly report January-March 2026](#)).

Trois premiers foyers de sérotipe SAT1 ont été détectés entre les 30/04 et 13/05/2025 sur des bovins dans le sud-est du pays : deux le long de la frontière avec l'Irak (région administrative de Hakkari) et un environ 180 km au nord, près du lac de Van. Les animaux ont présenté des signes cliniques. Les investigations épidémiologiques s'orientent vers une hypothèse d'introduction par mouvements illégaux de bétail et une diffusion par le vent (source : Commission européenne ADIS le 19/05/2025).

Le sérotipe SAT1 est maintenant présent dans l'ensemble de l'Anatolie (partie asiatique de la Turquie) notamment à la frontière avec l'Arménie et la Géorgie. Il n'a pas été détecté en Thrace turque (partie européenne de la Turquie).

Le sérotipe SAT1 avait été détecté au Proche Orient (pool 3) fin 2024, signifiant déjà un changement significatif pour la zone (source : EU-FMD quarterly report october-december 2024). En 2025, le sérotipe SAT1 a été détecté en Irak depuis le 15/01/2025 et au Koweït depuis le 06/04/2025 (source : WAHIS-OMSA consulté le 19/05/2025). D'autres souches ont été détectées (poste de quarantaine au Bahrein) début 2025, et au Qatar en 2023 (source : [EUFMD quaterly report January-March 2025](#)).

En Turquie, la FA est enzootique excepté dans la partie européenne (Thrace turque). Au premier trimestre 2026, les sérotypes SAT-1 et O ont été détectés. Le pays réalise une surveillance passive et programmée de la FA. Les campagnes de vaccination du premier trimestre 2026 ont permis de vacciner plus de 15,7 millions animaux avec un vaccin pentavalent (O, A, Asia-1, SAT 1 et SAT 2) (source : [EUFMD quaterly report January-March 2026](#)).



**Figure 2.** Localisation des foyers de fièvre aphteuse au Proche-Orient et Europe depuis le 01/01/2026 (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).



## CIRCULATION VIRALE SUR LE POURTOUR MEDITERRANEEN ET EN EUROPE DU NORD ; EXTENSION EN FRANCE

### Les essentiels

- **Europe** : 27 nouvelles détections dans cinq pays, sur le pourtour méditerranéen : Espagne, France, Italie, Grèce ; ainsi qu'en Autriche.
- **France** : au total depuis le début de la saison, 141 foyers équinés détectés (source : LNR le 28/08/2026).

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire national de référence <sup>1</sup>

### À propos de la fièvre de West Nile, ou fièvre du Nil occidental

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, maladie classée « E », avec obligation de déclaration et de surveillance pour les équidés et l'avifaune.
- **Agent pathogène** : maladie virale due à des virus de la famille des *Flaviviridae*, genre *Orthoflavivirus*. Il existe deux lignées pathogènes pour l'être humain, 1 et 2.
- **Espèces sensibles** : le virus se maintient dans la nature par un cycle vecteur (moustiques) / oiseaux. Il atteint les équidés et l'être humain qui sont des culs-de-sac épidémiologiques. L'infection est rapportée chez de nombreuses espèces animales, domestiques et sauvages.
- **Modalités de transmission** : il se transmet chez les animaux exclusivement par la piqure de moustiques majoritairement du genre *Culex*. Dans les zones tempérées, la transmission du virus est saisonnière, lors de la période d'activité des moustiques (historiquement du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre pour la France hexagonale).
- **Symptomatologie** : chez les oiseaux, l'infection est majoritairement asymptomatique mais certaines espèces particulièrement sensibles peuvent développer un syndrome neurologique fatal. Chez les équidés, l'infection est majoritairement asymptomatique. Après une période d'incubation de 3 à 15 jours, un faible pourcentage d'équidés (moins de 10 % des individus infectés) peut déclarer des symptômes nerveux avec ataxie et faiblesse générale. Le taux de létalité peut alors être élevé (de 20 % à plus de la moitié des équidés non vaccinés déclarant des troubles nerveux).
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : la distribution géographique du virus est très large (Asie, Afrique, Australie, Amériques du Nord, Centrale et du Sud, et une partie de l'Europe). Les régions du pourtour méditerranéen sont particulièrement à risque : les *Culex* y sont présents, actifs et abondants dans de nombreuses zones humides qui sont également propices à l'arrivée d'oiseaux migrateurs. Une co-circulation active des lignées 1 et 2 est observée en Europe. Ces dix dernières années, la distribution en Europe a été marquée par une extension vers le nord avec des cas animaux déclarés en 2025 en Belgique (oiseaux) et aux Pays-Bas (chevaux).

### Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.1.26 West Nile Fever](#)
- Plateforme ESA : West Nile : Evolution spatio-temporelle des cas et foyers de 2014 à 2025 - [Vidéo](#)
- Comment détecter et conduite à tenir : [page du RESPE](#).

<sup>1</sup> Gaëlle Gonzalez, Camille Migne – Anses Maisons-Alfort



**EUROPE. Bilan hebdomadaire européen de fièvre de West Nile (FWN) pour la saison 2026 du 30/03/2026 (date de la première détection de la saison 2026 en Haute-Corse) au 30/08/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026, WAHIS-OMSA le 28/08/2026 et [ECDC weekly update](#) le 26/08/2026 ; quand précisé, LNR pour la France).**

### **Situation par compartiment et par pays**

Depuis le 30/03/2026, **91** (+ 25 nouvelles déclarations) foyers équins et **224** (+ 41) cas dans l'avifaune ont été détectés en Europe (source : ADIS, WAHIS-OMSA). L'ECDC a rapporté 775 cas humains depuis le 01/06/2026.

- **COMPARTIMENT ANIMAL**

#### **Europe**

##### Actualisation hebdomadaire

Cette semaine, le nombre de nouvelles déclarations demeure élevé en Italie (n=17 cas dans l'avifaune), et les déclarations se poursuivent en Autriche (1 cas dans l'avifaune), Espagne (n=3 cas dans l'avifaune), France (voir ci-dessous) et Grèce (n=3 équins).

Le tableau 1 donne le détail du nombre de cas et foyer par pays depuis le début de la saison.

Les espèces de l'avifaune représentant le plus grand nombre de déclarations sont la corneille mantelée (*Corvus cornix*, n=61), la pie bavarde (*Pica pica*, mentionnée dans 58 notifications), la corneille noire (*Corvus corone*, n=15) et le merle noir (*Turdus merula*, n=13). Le détail des déclarations par espèce de l'avifaune sauvage depuis le début de la saison est disponible dans le tableau 2 en annexe du BHVSI : [lien](#)

##### Dans le bulletin précédent

Les déclarations s'accroissent sur le pourtour méditerranéen en **Italie** (45 nouvelles déclarations, dont deux foyers équins) et en **Espagne** (6 nouvelles déclarations de foyers équins détectés sur les mois de juillet et août en Andalousie).

Les détections se poursuivent en Europe du Nord, notamment en **Belgique** (12 nouvelles déclarations de cas dans l'avifaune) et l'est de l'Europe en **Autriche** (un nouveau cas dans l'avifaune).

A noter, les premières déclarations en Europe centrale, en **Croatie** (deux foyers équins détectés les 29 et 31/07/2026) et en **Macédoine du Nord** (un cas détecté le 28/05/2026, chez une corneille).

##### Historique (depuis le début de la saison)

La saison 2026 a débuté précocement, dès fin mars, avec un premier foyer équin détecté le 30/03/2026 en **France** en Haute-Corse, favorisé par un hiver pluvieux suivi de conditions propices aux vecteurs. Presque simultanément, l'**Italie** a détecté ses deux premiers cas aviaires en Sardaigne (31/03 et 02/04/2026), confirmant une circulation virale précoce à l'échelle européenne. Une circulation virale progressive a été observée dans le compartiment aviaire au printemps en **Belgique** (premier cas aviaire le 22/05/2026) et en Italie ; puis dans le compartiment équin fin juin en Italie (24/06/2026) et en **Grèce** (28/06/2026). Une extension géographique est observée par la suite avec l'apparition de premiers cas aviaires en **Espagne** (30/06/2026), en **Roumanie** (19/07/2026), aux **Pays-Bas** (19/07/2026, suivi d'un foyer équin le 31/07/2026) et en **Autriche** (26/07/2026) et en **Allemagne** (29/07/2026). La Belgique et l'Allemagne ont détecté des premiers foyers équins respectivement le 02/08/2026 le 04/08/2026. Il s'agissait de la première détection chez un équidé pour la Belgique. En Europe centrale, le virus aurait circulé dès la fin mai, mais les déclarations ont été faites tardivement (fin août), avec une déclaration en **Macédoine du Nord** (un cas détecté le 28/05/2026, chez une corneille) et une en **Croatie** (deux foyers équins détectés les 29 et 31/07/2026).

Depuis le début de la saison, la France et l'Italie sont les pays ayant déclaré le plus grand nombre de foyers équidés et l'Italie est le pays ayant déclaré le plus grand nombre de cas aviaires. Une accélération des détections est observée depuis le mois d'août, en particulier dans les pays du pourtour méditerranéen.



## France

### Avifaune

Dans le cadre du projet de recherche PREZODE INSTEAD qui a pour but de renforcer la surveillance des virus West Nile et Usutu, le LNR West Nile a détecté cinq cas aviaires positifs au virus West Nile. Il s'agissait de six corneilles noires (un cas concernant deux corneilles) recueillies au centre hospitalier universitaire vétérinaire au pôle Faune Sauvage (CHUV-FS) de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort après découverte par des particuliers en Ile de France (départements 75, 77, 92 et 94) entre le 27/05 et le 11/06/2026 (source : LNR, Commission européenne ADIS).

### Équidés

Le premier foyer de la saison a été détecté le 30/03/2026 en Haute-Corse (source : Commission européenne ADIS). Ce foyer a marqué un début précoce de la saison vectorielle. Après un hiver pluvieux, l'environnement du foyer a connu deux semaines de relative chaleur associées à la présence de vecteurs et d'oiseaux migrateurs sur un plan d'eau voisin. L'équidé impliqué a développé des signes cliniques (source : LNR le 20/04/2026). Au total depuis le début de la saison, 43 foyers équins ont été notifiés dans les départements de l'Aude (1), des Bouches-du-Rhône (16), de la Charente-Maritime (2), du Gard (4), de Haute-Corse (1), de Haute-Garonne (1), de l'Hérault (4), des Landes (1), du Lot-et-Garonne (1), Oise (1), Pyrénées-Orientales (1), du Var (4), du Vaucluse (4) et de la Vendée (1) (source : Commission européenne ADIS). D'autres foyers ont été confirmés et sont en cours de notification soit un total de 141 foyers équins (source : LNR le 28/08/2026).

**Tableau 1.** Nombre de cas et foyers de fièvre de West Nile détectés dans l'avifaune et chez les équidés et nombre de cas humains en 2026 depuis le 01/01 pour les foyers/cas animaux (afin de prendre en compte les détections à l'inter-saison) et depuis le 01/06/2026 pour les cas humains (date de début de la saison par l'ECDC) dans les pays d'Europe (UE et voisins) (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026, WAHIS-OMSA le 28/08/2026 et ECDC le 26/08/2026).

| Pays              | Date de détection du premier évènement | Avifaune libre ou captive | Equidés    | Humains    |
|-------------------|----------------------------------------|---------------------------|------------|------------|
| Albanie           | 21/08/2026                             | 0                         | 0          | 1          |
| Allemagne         | 29/07/2026                             | 3                         | 2          | 2          |
| Autriche          | 26/07/2026                             | 6                         | 3          | 2          |
| Belgique          | 22/05/2026                             | 19                        | 2          | 0          |
| Chypre            | 26/08/2026                             | 0                         | 0          | 2          |
| Croatie           | 29/07/2026                             | 4                         | 3          | 3          |
| Espagne           | 30/06/2026                             | 8                         | 5          | 80         |
| France *          | 30/03/2026                             | 5                         | 141        | 30         |
| Grèce             | 28/06/2026                             | 0                         | 8          | 136        |
| Hongrie           | 26/08/2026                             | 0                         | 0          | 1          |
| Italie            | 31/03/2026                             | 177                       | 19         | 428        |
| Kosovo            | 13/08/2026                             | 0                         | 0          | 1          |
| Macédoine du Nord | 28/05/2026                             | 1                         | 0          | 46         |
| Pays-Bas          | 19/07/2026                             | 1                         | 5          | 3          |
| Roumanie          | 01/07/2026                             | 0                         | 0          | 38         |
| Serbie            | 13/08/2026                             | 0                         | 0          | 11         |
| Suisse            | 21/07/2026                             | 0                         | 1          | 0          |
| <b>Europe</b>     | <b>30/03/2026</b>                      | <b>224</b>                | <b>189</b> | <b>784</b> |

\* en France, source LNR pour les comptages animaux et source SPF pour les cas humains.



## • VECTEURS

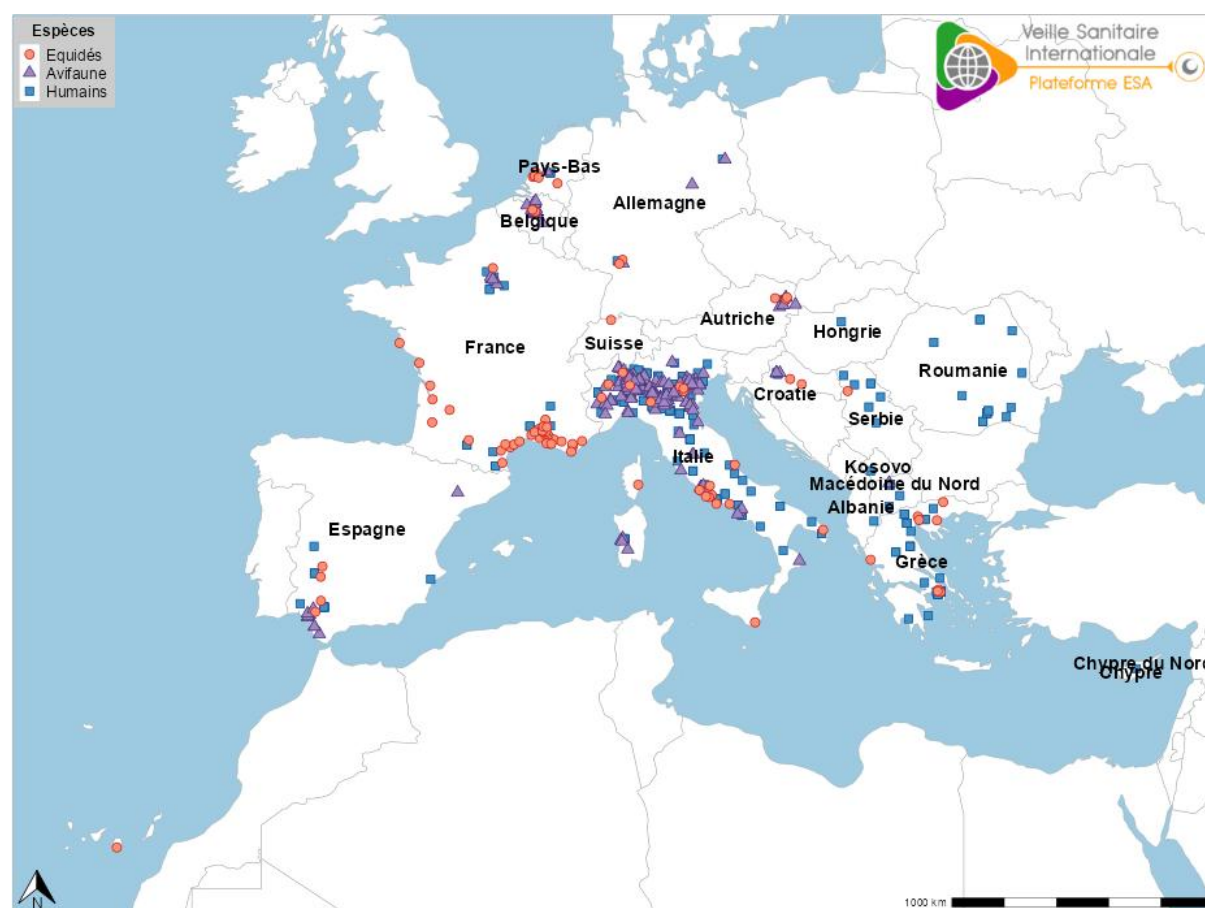
### Espagne

Des moustiques infectés ont été détectés dans la ville de Pulpí à Almería le 24/06/2026. Il s'agit de la première détection de la circulation du virus cette année dans la communauté autonome d'Andalousie (source : [animal health le 25/06/2026](#)).

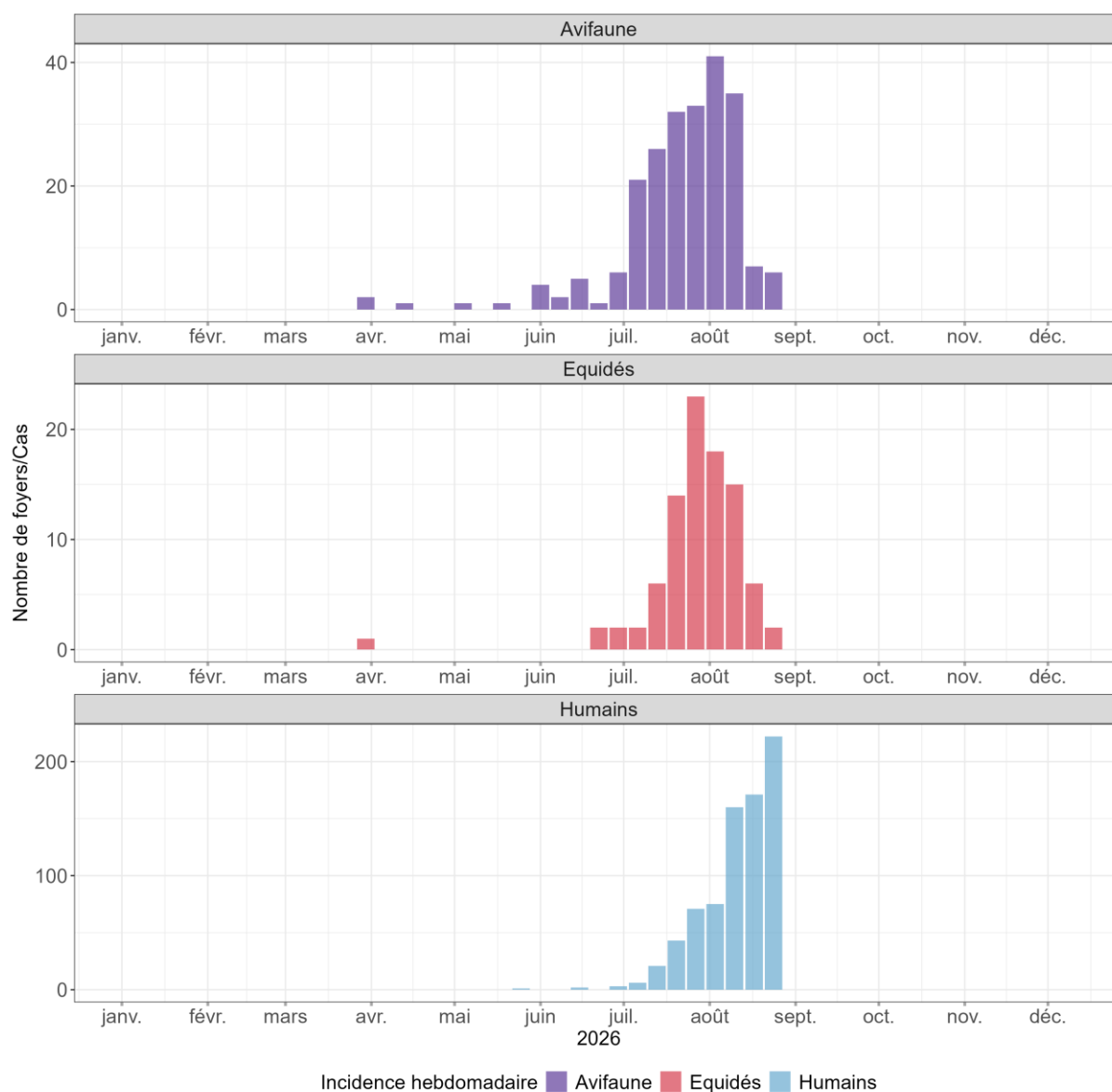
## COMPARTIMENT HUMAIN

En Europe, la surveillance des cas humains de fièvre de West Nile par l'European Center for Disease Prevention and Control (ECDC) dans les pays européens et voisins pour 2026 a commencé. Selon l'ECDC au 27/08/2026, « 15 pays ont déclaré 877 cas humains d'infection par le virus du Nil occidental autochtone : l'Italie (428 cas), la Grèce (222 cas, dont huit dont le lieu d'infection est inconnu), l'Espagne (79 cas), la Macédoine du Nord (49 cas), la Roumanie (45 cas), la France (28 cas), la Serbie (11 cas), la Croatie (trois cas), les Pays-Bas (trois cas), l'Autriche (deux cas), Chypre (deux cas), l'Allemagne (deux cas), l'Albanie (un cas), la Hongrie (un cas) et le Kosovo\* (un cas) » (source : [ECDC Weekly updates](#)).

En France, selon le dernier bulletin des arboviroses publié par SPF : « Au 24 août 2026, 30 cas autochtones (+12 par rapport à la semaine précédente) d'infection à virus West Nile ont été identifiés en France hexagonale. Ils se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 départements), Occitanie (4 départements), Île-de-France (5 départements) et Auvergne-Rhône-Alpes (département de la Drôme) » (source : [SPF - West Nile](#)).



**Figure 1.** Distribution des foyers de fièvre West Nile en Europe en 2026 (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026, WAHIS-OMSA le 28/08/2026 et ECDC le 27/08/2026). Certains foyers et cas peuvent être superposés. Seuls les foyers équins et cas avifaune notifiés dans ADIS sont représentés.



**Figure 2.** Incidence hebdomadaire des foyers/cas animaux de fièvre de West Nile (dates de suspicion) et des cas humains (dates de déclaration) en Europe (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026, WAHIS-OMSA le 28/08/2026 et ECDC le 27/08/2026).



## QUELQUES DETECTIONS DANS LE NORD DE L'EUROPE ET UN CAS SAUVAGE AU PORTUGAL

### Les essentiels

#### Attention : changement de saison, démarrage des comptages au 01/08/2026

- 7 pays ont détecté des cas d'IAHP dans le compartiment domestique et dans la faune sauvage depuis le 01/08/2026 (début de la saison 2026-2027).
- **Europe du Nord** : six nouvelles déclarations de cas sauvages au Danemark, Norvège, Pays-Bas et Royaume-Uni, chez des anatidés et un rapace
- **Europe du Sud** : nouvelle déclaration au Portugal chez un laridé.

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire national de référence<sup>1</sup>, l'OFB<sup>2</sup>, le CEFE<sup>3</sup> et le MNHN<sup>4</sup>

### À propos de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate chez les oiseaux.
- **Agent pathogène** : maladie virale due au virus de l'influenza de type A. Ces virus sont classés selon les caractéristiques de deux des protéines de l'enveloppe virale (structure externe du virus) qui sont déterminantes pour les réponses immunitaires des oiseaux infectés : hémagglutinine (H) et neuraminidase (N). La combinaison H et N définit le sous-type viral, par exemple une souche virale de sous-type H5N1 a été responsable des récentes épizooties en France.
- **Espèces sensibles** : le virus peut infecter de très nombreuses espèces d'oiseaux domestiques et sauvages. Certaines souches du virus peuvent infecter des mammifères tels que les carnivores détenus et sauvages (furets, visons, renards ou encore les chats), les bovins et les porcs. Certaines souches sont zoonotiques. Les cas d'infection par des virus de l'influenza aviaire détectés chez l'être humain sont sporadiques (principalement H5N1, H7N9, H5N6, H9N2), avec plus de 2 500 cas depuis 2003 au niveau mondial).
- **Modalités de transmission** : voie directe, par contacts rapprochés entre individus - via les aérosols respiratoires et les matières fécales - ou indirecte, par l'exposition à des matières (éventuellement aéroportées) ou supports contaminés : nourriture, eau, matériel, plumes, poussières ou vêtements. A l'échelle continentale, les oiseaux sauvages migrateurs infectés contribuent à la diffusion du virus sur les longues distances. Le virus peut également être propagé sur de longues distances (échelle nationale ou transfrontalière) *via* le commerce des volailles, d'oiseaux captifs et produits avicoles.
- **Symptomatologie** : caractérisée cliniquement chez les oiseaux par des symptômes divers et variables selon les espèces : troubles nerveux, respiratoires et digestifs, œdème de la tête, baisse de production. Chez certaines espèces, l'infection induit une morbidité et une mortalité très élevée, mais peut aussi être plus modérée, voire asymptomatique.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : la répartition de l'IAHP est mondiale. Depuis 2016, les virus de l'IAHP de sous-type H5 appartenant au clade 2.3.4.4b provoquent des épizooties saisonnières d'intensité variable selon les années en Europe, avec des amplitudes particulièrement fortes en 2020-2021 et 2021-2022. Le virus s'est propagé sur le continent américain pendant l'hiver 2021. En 2022, 84 pays et territoires dans le monde ont été touchés, et 82 pays en 2024.

### Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- [IAHP en 11 questions Anses](#)
- [Page web OMSA](#)

<sup>1</sup> François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux et Audrey Schmitz - Anses

<sup>2</sup> Mathieu Guillemain, Anne Van De Wiele et Loïc Palumbo

<sup>3</sup> Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE), Aurélien Besnard

<sup>4</sup> Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), Pierre-Yves Henry

**Guide de lecture**

Les informations traitées dans cette fiche couvrent une période allant du 01/08/2026 au dimanche précédent la date de publication du BHVSI-SA.

Les dates de bornage des saisons, du 1<sup>er</sup> août année  $n$  au 31 juillet année, sont définies en fonction des périodes de migration descendante (post-nuptiale) des oiseaux sauvages. Sur la base de la biologie des espèces concernées et de l'analyse des données de baguage des anatidés, les premiers migrateurs arrivent en France à partir du mois d'août (observations sporadiques en juillet).

Un article du Bulletin épidémiologique de l'Anses / DGAL rédigé par l'OFB détaille ces phénomènes migratoires ([lien](#)). Les dernières informations sur la saison 2025/2026 sont disponibles dans le [BHVSI du 04/08/2026](#).

Le document [Sources de données](#) (à la [partie III.A.4](#)) précise la terminologie utilisée aux niveaux européen et international pour déclarer les « cas » et « foyers » d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches de virus de l'influenza au sens de l'OMSA.

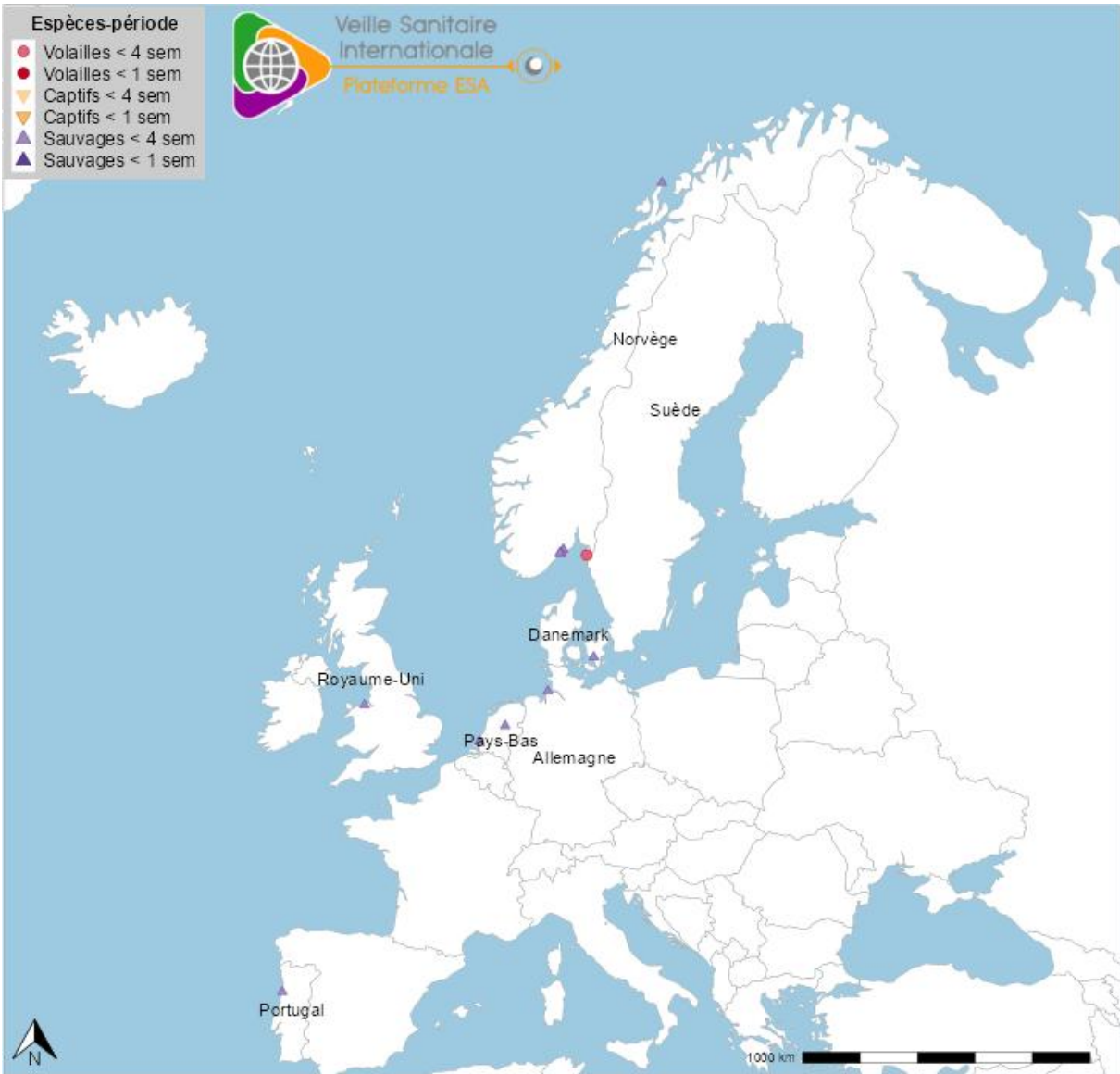
Les catégories d'animaux (oiseaux captifs, sauvages, volailles) sont celles mentionnées dans l'article 4 du [Règlement 2016/429](#). Le terme « compartiment domestique » utilisé dans ce bulletin, englobe les volailles et les oiseaux captifs, y compris les espèces sauvages maintenues captives (e.g. parcs zoologiques, centres de soins).

**Les informations concernant la fin de saison 2025-2026 sont disponibles dans le [BHVSI du 04/08/2026](#).**

**EUROPE. Bilan hebdomadaire de l'IAHP pour la saison 2026-2027 du 01/08/2026 au 30/08/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS et Animal and Plant Health Agency (APHA) au Royaume-Uni le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).**

Fin juillet 2026, des cas sauvages ont été détectés en Europe du Nord (Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Norvège, Suède, Finlande), ainsi qu'en Pologne et Autriche. Deux foyers domestiques ont été détectés, chez des oiseaux captifs aux Pays-Bas et en élevage en Allemagne (Figure 1). Ces cas et foyers sont rattachés à la saison 2025-2026.

Depuis le 01/08/2026, un premier foyer de volailles a été détecté le 14/08/2026 en **Suède** et **13 (+ 7 nouvelles déclarations) cas chez l'avifaune sauvage libre** ont été détectés et confirmés H5 dans 7 pays en Europe (Figure 1, Tableau 1). Cette semaine, les nouvelles déclarations concernent la **Norvège** (n=3 cygnes et oie cendrée), le **Danemark** (n=1 busard des roseaux), les **Pays-Bas** (n=1 cygne tuberculé) et le **Royaume-Uni** (n=1 bernache du Canada) en Europe du Nord, et le **Portugal** (n=1 goéland leucopée le 10/08/2026).



**Figure 1.** Localisation des cas et foyers d'IAHP dans l'avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 30/08/2026 (sources : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 31/08/2026, WAHIS-OMSA le 28/08/2026). Concernant le Royaume-Uni, les foyers chez les volailles et les oiseaux captifs ne sont représentés dans cette figure que s'ils ont été notifiés dans ADIS (pour l'Irlande du Nord) ou WAHIS-OMSA.

**Tableau 1.** Nombre de foyers de volailles, cas dans l'avifaune libre et captive d'IAHP H5 détectés en Europe depuis le début de la saison 2025-2026 (soit le 01/08/2026), sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). Les définitions des compartiments sont celles du Règlement 2016/429 (cf. encadré supra). L'incidence mensuelle couvre la période du 03/08/2026 au 30/08/2026 (sources : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 31/08/2026, WAHIS-OMSA le 28/08/2026).

| Pays      | Compartiment | Date de première suspicion | Date de la dernière détection déclarée** | Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2026-2027 | H5N1 | Incidence mensuelle |
|-----------|--------------|----------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------|---------------------|
| Allemagne | Sauvages     | 06/08/2026                 | 06/08/2026                               | 1                                                               | 1    | 1                   |



| Pays          | Compartiment     | Date de première suspicion | Date de la dernière détection déclarée** | Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2026-2027 | H5N1      | Incidence mensuelle |
|---------------|------------------|----------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------|---------------------|
| Danemark      | Sauvages         | 17/08/2026                 | 17/08/2026                               | 1                                                               | 1         | 1                   |
| Norvège       | Sauvages         | 03/08/2026                 | 19/08/2026                               | 7                                                               | 7         | 7                   |
| Pays-Bas      | Sauvages         | 06/08/2026                 | 09/08/2026                               | 2                                                               | 2         | 2                   |
| Portugal      | Sauvages         | 10/08/2026                 | 10/08/2026                               | 1                                                               | 1         | 1                   |
| Royaume-Uni*  | Sauvages         | 17/08/2026                 | 17/08/2026                               | 1                                                               | 1         | 1                   |
| Suède         | Volailles        | 14/08/2026                 | 14/08/2026                               | 1                                                               | 1         | 1                   |
| <b>Europe</b> | <b>Sauvages</b>  |                            |                                          | <b>13</b>                                                       | <b>13</b> | <b>13</b>           |
|               | <b>Volailles</b> |                            |                                          | <b>1</b>                                                        | <b>1</b>  | <b>1</b>            |

Seuls les foyers et cas confirmés IAHP sous-type H5 sont comptabilisés.

\*source : WAHIS-OMSA (pour les volailles au Royaume Uni). Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60° de longitude) sont indiqués.

\*\* les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

#### Point de vigilance en France

La circulation des virus de l'IAHP reste active chez les oiseaux sauvages (majoritairement des palmipèdes) au cours des quatre dernières semaines, essentiellement dans quelques pays du Nord de l'Europe bordant la mer du Nord et la mer Baltique : la persistance du risque d'introduction du virus en élevages de volailles a par ailleurs été récemment confirmé en Allemagne et en Suède avec la détection de foyers.

Dans ces conditions, y compris en l'absence de détection locale de cas d'infection par des virus de l'IAHP chez les oiseaux sauvages, **une mobilisation et une attention toujours sans faille de tous les acteurs des filières de production de volailles en France est nécessaire pour limiter les risques d'introduction et de diffusion du virus, de l'amont à l'aval** (couvoirs, élevages de sélection, multiplication et production de volailles et d'œufs, transports, abattoirs). **La vigilance et l'alerte précoce doivent être maintenues dans la surveillance événementielle** (toutes filières confondues) **et la surveillance passive renforcée** (filière canards vaccinés), de même que **l'observance stricte, en routine, des mesures de biosécurité** (toutes filières confondues) sur l'ensemble du territoire national. Toutes les mesures permettant de prévenir l'introduction du virus en élevage depuis l'environnement contaminé ou les oiseaux sauvages, notamment la prévention de contacts directs ou indirects avec les oiseaux sauvages, restent fortement recommandées sur le territoire hexagonal (source : LNR le 25/08/2026).

#### Niveau réglementaire de risque et mesures de gestion en France

Le niveau de risque épidémiologique pour l'IAHP est « **négligeable** » sur l'ensemble du territoire hexagonal ([AM du 22/05/2026](#)).

#### Mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/humain par l'IAHP en vigueur en France



Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA) avait rappelé début 2023 les mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/homme dans un fascicule destiné à toutes les personnes susceptibles d'être en contact étroit avec des oiseaux infectés ou avec des cadavres d'animaux contaminés, en particulier par le respect des mesures de protection suivantes :

- lors de la collecte des oiseaux sauvages : ne pas manipuler sans protection les oiseaux sauvages trouvés morts ou moribonds,
- en cas d'exposition à des oiseaux suspectés d'infection ou infectés, et leur produits (plumes, déjections...).

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée par la Haute Autorité de Santé pour les professionnels exposés aux virus aviaires et porcins (éleveurs, vétérinaires, techniciens).

Plus de précisions sur les mesures mises en place en termes de santé publique : Communiqué de presse du 06/02/2025 ([lien](#)).

Pour plus d'informations : Brochure du MAASA ([lien](#)) ; Brochure de SPF ([lien](#)).

## Cas chez les mammifères

### États-Unis

- Bovins

En 2026, 85 foyers bovins ont été détectés, la majorité dans l'Idaho (à partir du 13/04/2026), ainsi qu'au Texas (après le 30/05/2026) puis dans l'Utah (après le 03/06/2026). Sur les 30 derniers jours, 2 foyers bovins ont été confirmés. Pas de nouvelle déclaration cette semaine (source : [USDA HPAI Livestock](#) consulté le 31/08/2026). A noter (en lien avec les détections chez d'autres espèces de mammifères) que l'État de l'Utah déclare que 4 foyers bovins sont en quarantaine, dans les comtés de Cache, Weber (source : [Department of Agriculture and Food de l'Utah le 21/08/2026](#)).

- Autres mammifères

Sept foyers en élevage de visons ont été détectés dans l'Utah le 17/08/2026, groupés dans le comté de Salt Lake. Au mois de juillet et août, quatre cas ont également été détectés chez un chat domestique et des mammifères sauvages, dans le comté de Cache (source : [USDA HPAI Mammals](#) consulté le 31/08/2026).

### Europe

Norvège : un cas chez un ours polaire, trouvé mort le 02/07/2026 et confirmé le 21/08/2026, sur les îles Svalbard, a été déclaré. Ce cadavre était situé à une vingtaine de kilomètres de deux cadavres d'ours polaire et de morse testés également positifs au mois de mai 2026 (source : [OMSA le 24/08/2026](#)).

## IAHP sur le continent Américain

Au 30/08/2026, aucun cas ni foyer n'a été détecté aux **Antilles françaises** ou en **Guyane**.

## Pour en savoir plus

- Matthieu Guillemain, Betty Plaquin, Alain Caizergues, Léo Bacon et Anne Van De Wiele. 2021. « La migration des anatidés : patron général, évolutions et conséquences épidémiologiques. », Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation n° 92 – Article 4 – 2021 - [lien](#).
- EFSA #NoBirdFlu: clear communications for better biosecurity - 15 september 2025 - [lien](#).
- Fiche Influenza Aviaire H5N1 Prévention du risque en élevage bovin laitier – GDS France, Cniel, SNGTV - [lien](#).



## BAISSE D'INCIDENCE DANS TOUS LES PAYS

### Les essentiels

- **Allemagne** : 70 foyers en 2026 ; pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 26/05/2026.
- **Espagne** : 35 foyers en 2026 ; dernier foyer détecté le 14/08/2026.
- **Lettonie** : 2 foyers déclarés en 2026 ; pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 02/07/2026.
- **Lituanie** : 3 foyers déclarés en 2026 ; dernier foyer détecté le 17/08/2026.
- **Pologne** : 119 foyers déclarés en 2026 ; pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 16/06/2026.
- **République Tchèque** : 57 foyers déclarés en 2026 ; dernier foyer détecté le 14/08/2026.
- **Slovaquie** : 3 foyers en 2026 ; pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 24/06/2026.

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire national de référence<sup>1</sup>

### À propos de la maladie de Newcastle

- **Classification réglementaire** : la maladie de Newcastle est réglementairement définie comme une infection des oiseaux par des paramyxovirus aviaires de type 1 présentant des critères spécifiques de virulence. Cette maladie est répertoriée par le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et fait partie des maladies à déclaration obligatoire chez les volailles auprès de l'OMSA. Au niveau européen, elle est classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate. A noter que : i. les infections par des souches avirulentes sont très répandues chez les oiseaux mais ne sont pas associées à la maladie de Newcastle au sens réglementaire, ii. il n'y a pas de notification obligatoire si le virus est détecté chez des oiseaux sauvages ou chez des Columbiformes captifs.
- **Agent pathogène** : maladie virale due aux souches virulentes de paramyxovirus aviaires de type 1 (APMV-1, appartenant à l'espèce *Orthoavulavirus javaense*). Elle a été découverte en Indonésie en 1926, mais elle tire son nom de la ville de Newcastle-on-Tyne, Angleterre, où elle est apparue en 1927 pour la première fois en Europe.
- **Espèces sensibles** : maladie qui affecte les oiseaux, notamment les volailles domestiques. C'est une zoonose mineure, provoquant chez l'être humain une affection généralement bénigne (conjonctivite) avec guérison spontanée.
- **Modalités de transmission** : maladie qui se transmet le plus souvent par contact direct avec des oiseaux malades ou porteurs mais possible aussi par contact indirect. Les oiseaux infectés peuvent contaminer l'environnement *via* l'excrétion du virus dans les matières fécales et les sécrétions respiratoires. Le virus de la maladie de Newcastle peut survivre pendant plusieurs semaines dans le milieu extérieur, notamment par temps froid.
- **Symptomatologie** : signes respiratoires (halètement, toux, éternuements et râles), signes nerveux (tremblements, paralysie des ailes et des pattes, torticolis, marche en cercle, spasmes et paralysies), signes digestifs (diarrhées), arrêt partiel ou complet de la production d'œufs possible et un taux de mortalité variable qui peut atteindre 100 %.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : présente dans le monde entier, elle est actuellement maîtrisée au Canada, aux États-Unis d'Amérique et dans certains pays d'Europe occidentale. Elle persiste dans différentes régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

### Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.3.10 Maladie de Newcastle](#), [page maladie](#)

<sup>1</sup> Anses - François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux et Audrey Schmitz



- Règlement d'exécution (UE) 2020/2002 modifié, concernant la notification et la surveillance des maladies répertoriées - [lien](#)

**EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2026 au 30/08/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).**

Depuis le 01/01/2026, **289** foyers domestiques (volailles et captifs) ont été détectés en Europe hors Turquie (+ 0 nouvelle déclaration).

Au niveau européen, après une diminution à partir d'avril 2026 (due à la fin de l'épizootie qui a sévi en Pologne et en Allemagne depuis le début d'année), l'incidence est restée stable à un niveau soutenu en juin et juillet (en lien avec la persistance des détections en République tchèque et au nouvel épisode en Espagne en juillet). L'incidence de l'épisode en Espagne tend à diminuer depuis fin juillet (Figures 1, 2 et 3).

### Allemagne

Un premier foyer a été détecté le 19/02/2026. Au cours des dix dernières années, seul un foyer avait été déclaré en 2022 et un en 2023 (source : Commission européenne ADIS au 23/03/2026). L'incidence a augmenté fin février et a atteint un pic fin mars (plus de 30 foyers de volailles et 10 foyers d'oiseaux captifs détectés sur quatre semaines) en Bavière et dans l'est de l'Allemagne (Brandebourg et Berlin). Elle a diminué au mois d'avril. Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 26/05/2026 (source : Commission européenne ADIS).

### Espagne

**Dans la communauté de Valence** Quatre premiers foyers ont été détectés fin décembre 2025. L'incidence des foyers de volaille a atteint un maximum de 5 foyers sur quatre semaines glissantes au mois de janvier 2026. Les détections étaient sporadiques. **Dans la province de Valladolid (communauté de Castille-et-León)**, un premier foyer a été détecté le 12/06/2026, soit environ 500 km au nord-ouest des précédents foyers (source : Commission européenne ADIS). Dernier foyer détecté le 14/08/2026 dans une zone déjà infectée de Castille-et-León, soit un total de 35 foyers détectés en 2026 dans le pays. L'incidence est en baisse depuis fin juillet. Pas de nouvelle déclaration cette semaine (source : Commission européenne ADIS).

Ces deux communautés de Valence et Castille-et-Leon sont concernées par des virus génétiquement différents (cf. section analyses génétiques).

### Lettonie

Un foyer avait été détecté en 2025 et en 2026, un premier foyer a été détecté le 20/04/2026. Le second et dernier foyer en 2026 a été détecté le 02/07/2026. Pas de nouvelle déclaration cette semaine (source : Commission européenne ADIS).

### Lituanie

Un premier foyer a été détecté le 02/02/2026. Un second foyer détecté le 10/07/2026 a été déclaré. Après près d'un mois sans aucune déclaration, un dernier foyer a été détecté le 17/08/2026. Pas de nouvelle déclaration cette semaine (source : Commission européenne ADIS).

### Pologne

Une augmentation de l'incidence annuelle des foyers chez les volailles est observée depuis 2023, avec 4, 29 et 85 foyers respectivement en 2023, 2024 et 2025. Les foyers ont été détectés sur tout le territoire (sources : Commission européenne ADIS au 23/03/2026, CPVAAADA du 19/02/2026). L'incidence mensuelle a particulièrement augmenté fin 2025, où elle a atteint un pic de 20 foyers de volailles détectés sur quatre semaines, et plus de 25 foyers d'oiseaux captifs. L'incidence mensuelle a baissé depuis janvier 2026. Malgré un léger regain



au mois d'avril, l'incidence mensuelle est maintenant nulle avec un dernier foyer détecté le 16/06/2026. **Pas de nouvelle déclaration cette semaine** (source : Commission européenne ADIS).

## République Tchèque

Dix-sept foyers ont été déclarés en 2025, uniquement chez des oiseaux captifs (pas de foyer en volailles commerciales). L'incidence mensuelle a fortement augmenté fin 2025 et a atteint un pic au mois de février 2026 avec plus de 10 foyers détectés chez les oiseaux captifs sur quatre semaines glissantes. Dernière déclaration le 14/08/2026, toujours chez les oiseaux captifs. **Pas de nouvelle déclaration cette semaine** (source : Commission européenne ADIS).

## Slovaquie

En 2026, un troisième foyer a été détecté le 24/06/2026. Six foyers avaient été détectés en 2025. **Pas de nouvelle déclaration cette semaine** (source : Commission européenne ADIS).

## France hexagonale

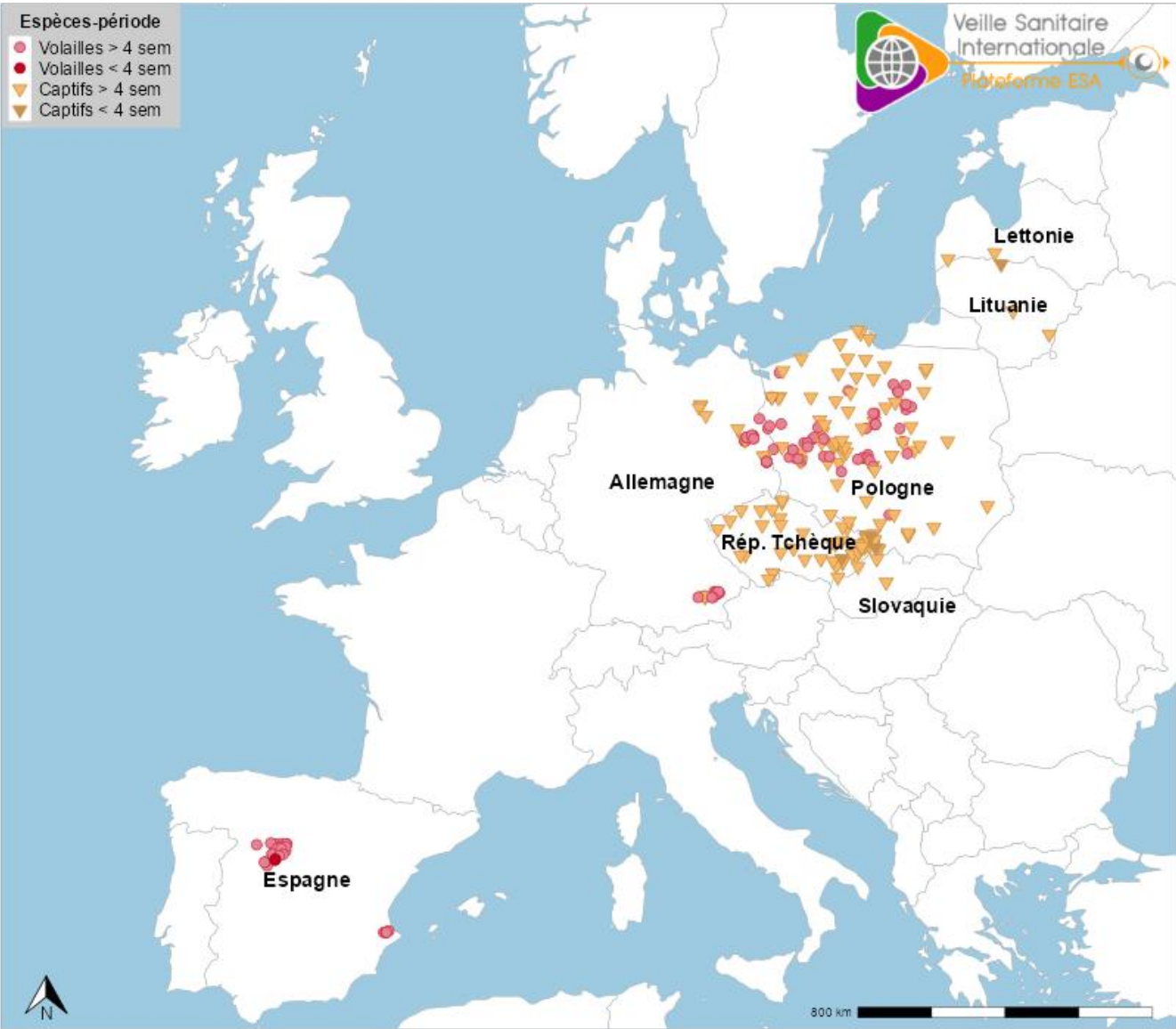
Les trois derniers foyers ont été détectés en 2011, 2017 et 2023, dans des élevages de pigeons (sources : Commission européenne ADIS au 23/03/2026, OMSA au 20/03/2026).

## Analyses génétiques

Depuis 2020, en excluant les détections des virus de la maladie de Newcastle associés à des foyers d'infection chez des pigeons domestiques (qui appartenaient aux génotypes VI et XXI de la classe II des APMV-1, paramyxovirus aviaires de type I), les souches identifiées chez les volailles et les oiseaux captifs en Europe appartenaient aux génotypes VII.1.1 et VII.2, à l'exception de quelques foyers récurrents détectés en Suède et en Norvège (génotype XIII.1.1) et de foyers sporadiques en élevages de *Gallus* en Suisse et en Suède, associés à des virus de génotype VI adapté aux Columbiformes (source : [LRUE le 16/10/2025](#)).

Les foyers détectés en **Pologne** depuis septembre 2024 correspondraient à un événement d'introduction dans le pays de virus appartenant au génotype VII.1.1 (apparentés à des virus détectés antérieurement en Russie, et distincts d'une précédente introduction en Pologne en juillet 2023), suivi d'une diffusion secondaire chez les élevages de volailles et les détenteurs d'oiseaux captifs. Le virus identifié dans le premier foyer détecté en **Allemagne** (élevage de dindes dans le sud-est du Brandebourg, proche de la frontière polonaise) est apparenté aux virus qui circulent actuellement en Pologne. Le Friedrich-Loeffler Institut recommande aux éleveurs allemands la plus grande vigilance sur la mise en œuvre et l'observance des programmes de vaccination contre la MN et sur l'optimisation des mesures de biosécurité existantes, notamment les mouvements d'intervenants et les échanges de matériels afin de prévenir la transmission indirecte du virus entre les élevages (sources : NVRI 2025, FLI 06/03/2026, FLI 25/02/2026).

Les virus identifiés dans les foyers détectés en **Espagne** dans la communauté de Valence, entre fin décembre 2025 et début mai 2026, appartiennent également (dans la limite des séquences virales disponibles) au génotype VII.1.1. Ils ne sont toutefois pas directement apparentés aux virus récemment détectés en Pologne, Allemagne et République tchèque, ce qui suggère une introduction primaire de paramyxovirus aviaires virulents en Espagne, indépendante de l'épisode en cours en Europe centrale. Le virus identifié dans l'un des foyers détectés après le 15 juin 2026 dans la province de Valladolid (Castille-et-León) appartient au génotype VII.2. Ce résultat confirme l'absence de liens épidémiologiques entre l'épisode en cours depuis mi-juin et les premiers événements décrits plus haut dans la communauté de Valence (Source : CPVAAADA, présentations Newcastle disease - Spain, 22-23/04/2026 et 09/07/2026).



**Figure 1.** Localisation des foyers de maladie de Newcastle chez les volailles et chez les oiseaux captifs hors colombiformes en Europe depuis le 01/01/2026. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en teinte foncée. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en teinte claire (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB : pour la France, seuls les foyers situés sur le territoire hexagonal sont représentés.

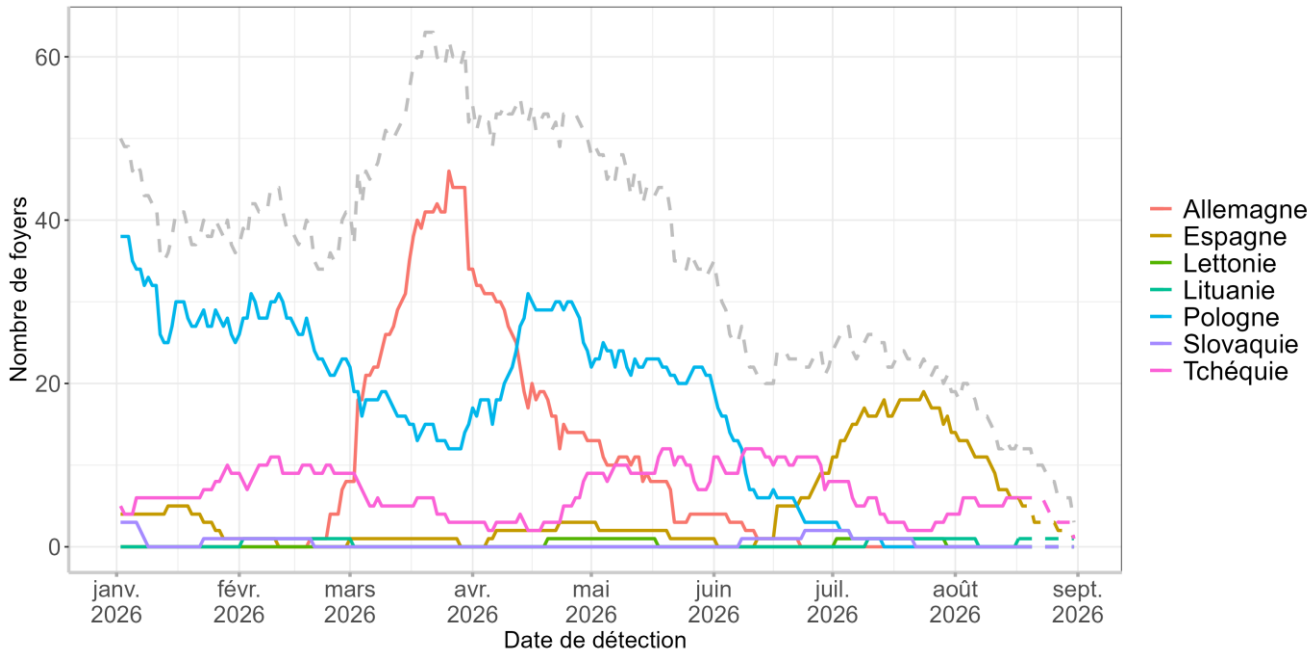
**Tableau 1.** Nombre de foyers de maladie de Newcastle chez les volailles et chez les oiseaux captifs hors colombiformes détectés en Europe en 2026, en 2025 et sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). Les définitions des compartiments sont celles du Règlement 2016/429 (cf. encadré supra). L'incidence mensuelle couvre la période du 03/08/2026 au 30/08/2026 (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026).

| Pays      | Compartiment | Date de la dernière détection déclarée** | Nombre de déclaration en 2025 | Nombre de déclaration en 2026 | Incidence mensuelle |
|-----------|--------------|------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Allemagne | Captifs      | 23/04/2026                               | 0                             | 15                            | 0                   |
|           | Volailles    | 26/05/2026                               | 0                             | 55                            | 0                   |
| Bulgarie  | Volailles    | 23/07/2025                               | 1                             | 0                             | 0                   |
| Espagne   | Volailles    | 14/08/2026                               | 4                             | 35                            | 2                   |

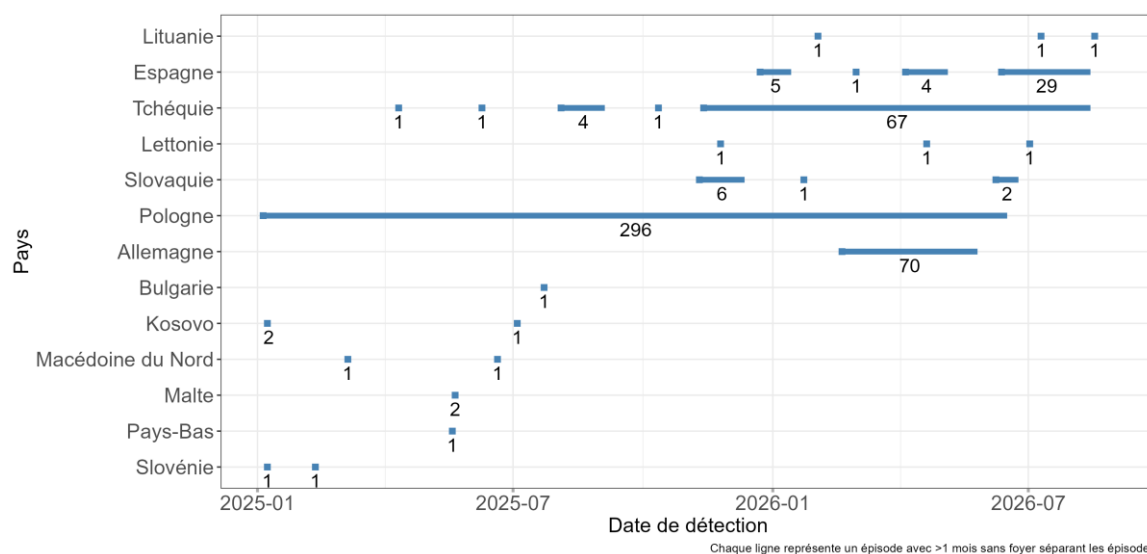
# MALADIE DE NEWCASTLE



|                    |           |            |     |     |   |
|--------------------|-----------|------------|-----|-----|---|
| Kosovo             | Volailles | 04/07/2025 | 3   | 0   | 0 |
| Lettonie           | Captifs   | 02/07/2026 | 1   | 2   | 0 |
| Lituanie           | Captifs   | 17/08/2026 | 0   | 3   | 1 |
| Macédoine du Nord  | Volailles | 20/06/2025 | 2   | 0   | 0 |
| Malte              | Volailles | 21/05/2025 | 2   | 0   | 0 |
| Pays-Bas           | Captifs   | 19/05/2025 | 1   | 0   | 0 |
| Pologne            | Captifs   | 16/06/2026 | 93  | 68  | 0 |
|                    | Volailles | 08/06/2026 | 85  | 51  | 0 |
| République tchèque | Captifs   | 14/08/2026 | 17  | 57  | 3 |
| Slovaquie          | Captifs   | 24/06/2026 | 5   | 3   | 0 |
|                    | Volailles | 11/12/2025 | 1   | 0   | 0 |
| Slovénie           | Captifs   | 08/01/2025 | 1   | 0   | 0 |
|                    | Volailles | 11/02/2025 | 1   | 0   | 0 |
| Europe             | Captifs   |            | 118 | 148 | 4 |
|                    | Volailles |            | 99  | 141 | 2 |



**Figure 2.** Incidence mensuelle (4 semaines glissantes) des foyers de maladie de Newcastle détectés en Europe depuis le 01/01/2026 par pays. Le total cumulé des pays est en pointillés gris (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes et apparaissent en pointillé.



**Figure 3.** Périodes et nombres de détections de foyers de maladie de Newcastle par pays depuis 2025 jusqu'au 30/08/2026 (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB : chaque trait continu représente une période pendant laquelle des foyers sont détectés. Les périodes sont séparées lorsque plus d'un mois s'écoule entre deux foyers.



## PAS DE NOUVELLE DECLARATION DEPUIS LE DERNIER FOYER DETECTE LE 11/07/2026 EN ROUMANIE

### Les essentiels

- **Albanie** : pas de nouvelle déclaration cette semaine. Le dernier foyer a été détecté le 21/05/2026.
- **Croatie** : pas de nouvelle déclaration cette semaine. Le dernier foyer a été détecté le 05/07/2026.
- **Roumanie** : pas de nouvelle déclaration cette semaine. Le dernier foyer a été détecté le 11/07/2026. Une enquête sérologique nationale a mis en évidence une circulation importante du virus dans tout le pays.
- **Clinique et transmission** : des investigations phylogénétiques et épidémiologiques ont mis en évidence la présence de cas asymptomatiques et la possibilité de transmission indirecte (personnel, transport, matériel). Le laboratoire de référence de l'Union Européenne de la peste des petits ruminants (LRUE PPR) alerte sur l'importance de communiquer et alerter les services vétérinaires et professionnels de l'élevage dans les pays encore indemnes. Une circulation à bas bruit est suspectée dans plusieurs pays, y compris des pays n'ayant pas encore détecté/déclaré le virus sur leur territoire.

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire de référence (OMSA et LRUE)<sup>1</sup>

### À propos de la Peste des Petits Ruminants (PPR)

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène** : maladie virale due à un virus de type *Morbillivirus*, apparenté à celui de la peste bovine (maladie éradiquée au niveau mondial en 2010) et celui de la maladie de Carré chez les carnivores. La PPR a été identifiée pour la première fois en Côte d'Ivoire en 1942. Quatre lignées génétiques ont été identifiées, la lignée IV étant la plus répandue en Afrique, Moyen-Orient et Asie, et à l'origine des émergences en Europe.
- **Espèces sensibles** : atteint principalement les petits ruminants domestiques et sauvages, ainsi que des gazelles et antilopes. Les bovins, les buffles d'eaux, les suidés et les camélidés sont des hôtes inhabituels du virus et sont considérés comme des culs-de-sac épidémiologiques, même si certaines espèces peuvent développer des symptômes. Le virus ne se transmet pas à l'être humain.
- **Modalités de transmission** : par inhalation de gouttelettes émises lors de la toux et des éternuements d'animaux infectés. La contamination a donc principalement lieu par contact direct entre les animaux. Le risque de transmission via le milieu extérieur contaminé est peu connu mais des transmissions indirectes ont été observées lors des émergences en Europe.
- **Symptomatologie** : caractérisée par de fortes fièvres et un abattement sévère, des sécrétions au niveau des yeux et du nez. Les animaux sont dans l'incapacité de manger en raison de lésions buccales douloureuses. Ils souffrent de pneumonie et de diarrhée aiguës. L'issue de la maladie est fréquemment la mort de l'animal. Néanmoins, certains animaux peuvent ne développer que peu, voire aucun signe clinique dans certains contextes dépendant des races et des conditions de santé des animaux. Cela a été souvent reporté lors des émergences en Europe, compliquant la détection de la maladie sur le terrain. Une communication claire sur la variabilité des signes cliniques auprès des éleveurs et des vétérinaires de terrain est primordiale pour une détection rapide de la PPR.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : la PPR est enzootique dans de nombreux pays d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie. Au niveau mondial, la PPR fait l'objet d'un programme de contrôle et d'éradication supervisé par l'OMSA et la FAO (sources : FAO, OMSA). En Europe, elle avait été détectée en Bulgarie en 2018 ([Note VSI, 2024](#)).

### Sources

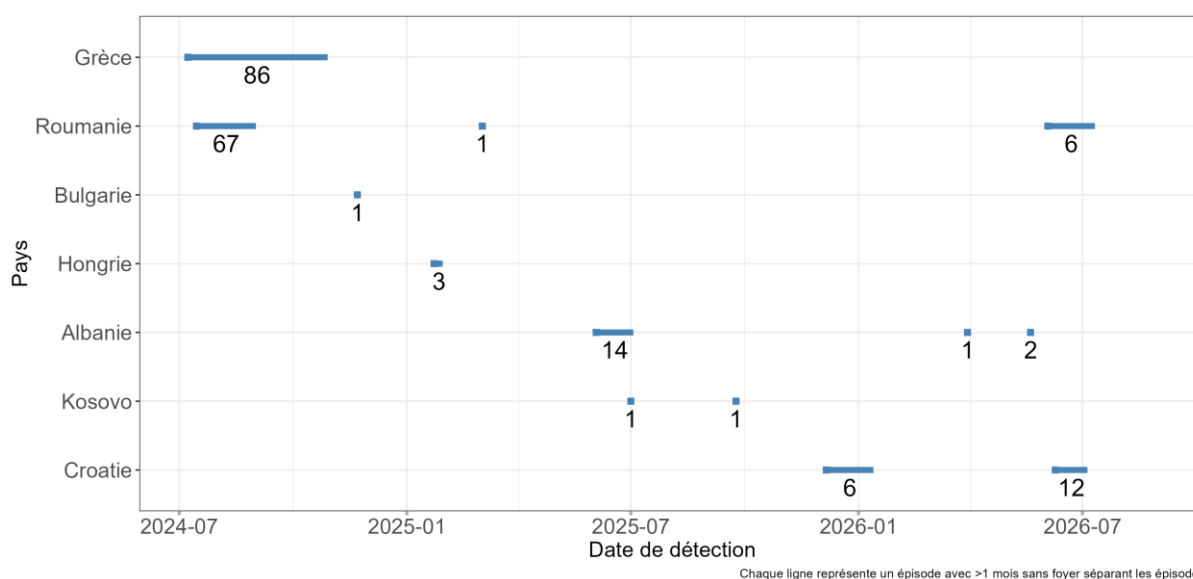
- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties - [MAASA](#), [Fiche OMSA](#), [Fiche FAO](#)
- Fiche réflexe peste des petits ruminants pour les éleveurs ovins-caprins GDS France, SNGTV, LCA - [lien](#)

<sup>1</sup> Arnaud Bataille et Olivier Kwiatek (UMR Astre - Cirad Inrae Université de Montpellier)



- [FAQ du MAASA](#)

**Résumé de la situation antérieure :** Un premier foyer de Peste des Petits Ruminants (PPR) avait été détecté le 08/07/2024 en Grèce. Le virus s'était répandu sur tout le territoire, jusqu'au 29/10/2024. En parallèle, de nombreux foyers avaient été détectés en Roumanie entre les 15/07/2024 et 01/09/2024. Après six mois sans aucune détection dans le pays, un unique foyer avait à nouveau été détecté le 03/03/2025. Dans le reste de l'Europe, un foyer avait été détecté en Bulgarie en novembre 2024, puis trois en Hongrie en janvier 2025 et 14 en Albanie en juin 2025. Par la suite des foyers avaient été détectés au Kosovo et en Croatie fin 2025 (Figure 1). Les détails sur l'émergence de la PPR en Europe (Grèce et Roumanie) sont disponibles dans la note [Premier foyer de Peste des petits ruminants en Grèce](#). Le détail de l'historique par pays jusqu'au 01/07/2025 est disponible dans la [Note du 07/07/2025](#). Le bilan de l'année 2025 est disponible dans la [Note du 06/01/2026](#).



**Figure 1.** Périodes et nombres de détections de foyers de PPR par pays depuis le 08/07/2024 (date de détection du premier foyer dans les Balkans - en Grèce) (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB : chaque trait continu représente une période pendant laquelle des foyers sont détectés. Les périodes sont séparées lorsque plus d'un mois s'écoule entre deux foyers.

**EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2026 au 30/08/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).**

#### **Situation par pays (ordre alphabétique des pays)**

Depuis le 01/01/2026, **22** foyers domestiques ont été détectés en Europe, hors Turquie (+ 0 nouvelle déclaration).



**Figure 2.** Foyers de PPR en Europe (épizootiques) depuis le 01/01/2026 et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source: Commission européenne ADIS le 31/08/2026).

### Albanie

Après 9 mois sans aucune déclaration, un nouveau foyer a été détecté le 30/03/2026, dans un élevage de chèvres. Sur 202 chèvres présentes, 48 cas ont été recensés, soit un taux de morbidité de 23,7%, et 42 sont mortes, soit un taux de mortalité de 20,7%. Cinq ovins étaient présents sur le site, mais aucun ne semble avoir été infecté. Le dernier foyer en Albanie avait été détecté le 03/07/2025.

Deux foyers de PPR ont été détectés les 20 et 21/05/2026 dans des productions mixtes ovin-caprin, mais l'infection n'a été confirmée que sur des ovins. Les foyers sont distants des précédents foyers. L'un est situé dans le centre du pays (Elbasan) et concerne un élevage d'une centaine de têtes. D'après les autorités locales, les symptômes auraient débuté le 04/05/2026 (source : autorités albanaises le 05/05/2026). Le second est situé dans le nord, à la frontière avec le Monténégro (Shkoder). Selon les autorités locales, deux fermes seraient impliquées, distantes de quelques mètres l'une de l'autre. Les foyers ont été détectés à partir du 15/05/2026 et ont concerné une quinzaine de têtes (source : autorités albanaises le 19/05/2026).

D'après les autorités locales, un nouveau foyer a été confirmé le 19/05/2026 à Dukat Fshat, près de Vlorë, dans un élevage de 35 moutons. Un autre foyer a été confirmé dans le village de Borsh, près de Saranda, dans un élevage de 35 moutons à laine. Ces deux foyers ont été détectés dans le cadre du suivi réalisé conformément à la législation locale (arrêté n°490 du 6 mai 2026 portant approbation du programme de surveillance de la PPR) (source : autorités albanaises le 20/05/2026).

Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 21/05/2026 (source : Commission européenne ADIS).

### Croatie

Un épisode ayant concerné plusieurs élevages fin 2025, s'est poursuivi début 2026 avec un cinquième foyer détecté le 13/01/2026 dans la région de Prgommet (foyer secondaire). Il s'agit d'un élevage mixte (6 caprins et 21 ovins), où un ovin a été confirmé positif par PCR (source : ADIS). Un sixième foyer a été déclaré le 19/02/2026, détecté le 17/12/2025 dans un élevage ovin (10 têtes) dans la même région. Il s'agit d'un cheptel voisin du premier foyer croate, dépeuplé préventivement le 22/12/2025, dans lequel un résultat sérologique positif (Elisa) a ultérieurement été confirmé par le LRUE.

L'investigation des foyers en Croatie a révélé les points suivants (source : présentation de la [mission EUvet](#) au CPVADAAA du 19-22/01/2026) :

- Le premier foyer de PPR a été détecté suite à des avortements, pour lesquels un dépistage de plusieurs maladies (PPR, BTV, fièvre aphteuse...) a été réalisé à cause de l'émergence de BTV dans le pays.



- Les foyers suivants n'ont présenté aucun signe clinique au moment du diagnostic. Ces foyers ont été détectés dans la zone de protection mise en place après la détection du premier foyer et à 80 km plus au nord suite à l'identification d'élevages contacts lors des enquêtes épidémiologiques. Dans tous les cas, les élevages étaient déjà à 44-100 % de séropositivité, avec quelques animaux positifs par PCR, sans aucune expression clinique.
- Les enquêtes suggèrent que le virus a été introduit via un mouvement illégal d'animaux. Les experts notent que la situation en Bosnie-Herzégovine devrait être clarifiée. Les analyses génétiques de la souche présente en Croatie montrent qu'elle n'est pas directement liée aux souches circulant en Albanie et au Kosovo. Ces analyses suggèrent que la PPR circule pour le moment dans plusieurs régions d'Europe sans avoir été détectée.

Après six mois sans aucune détection (précédent foyer détecté le 13/01/2026), trois foyers ont été détectés les 09 et 11/06/2026 dans le nord de la Croatie, à environ 50 km de la frontière avec la Hongrie et 45 km de la frontière avec la Bosnie-Herzégovine. Deux foyers sont proches géographiquement et liés épidémiologiquement. Le troisième foyer est situé à une cinquantaine de kilomètres. Les foyers concernent des élevages ovins de 250 à 800 têtes. Les signes cliniques rapportés sont fièvre, diarrhées, symptômes pulmonaires, ainsi que de la mortalité entre 1,7 % (14/818) et 5,5 % (15/273). Les cas ont été confirmés par PCR sur organes et écouillons nasaux et rectaux. Des sérologies positives ont été trouvées. D'autres foyers ont été détectés le 17/06/2026 dans des élevages de 544 et 188 ovins, dans la même commune que les élevages précédents (Daruvar). De nouveaux foyers secondaires détectés le 29/06/2026 ont marqué une légère progression vers l'est (Voćin).

Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 05/07/2026 (source : Commission européenne ADIS).

### Roumanie

Un foyer a été détecté le 03/06/2026 dans la municipalité de Vișoara dans le centre du pays (province de Mureș), dans un établissement de 882 ovins, où 134 ovins sont morts, soit un taux de mortalité de 15,2 %. Il s'agit du premier foyer détecté en 2026. Cinq foyers ont ensuite été détectés entre le 22/06 et le 11/07/2026 dont trois dans le centre du pays (provinces de Mures et Brasov) et deux près de la frontière avec la Serbie. Une enquête sérologique nationale menée en mai-juin 2026 a permis d'identifier 606 établissements avec des résultats positifs ou douteux, à l'échelle individuelle 2 173 résultats positifs et 481 douteux dans 40 départements (unité administrative județe) (source : mission EUVET 09/07/2026). Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 11/07/2026 (source : Commission européenne ADIS).

**Tableau 1.** Nombre de foyers de PPR détectés par pays en Europe depuis le 01/01/2026 (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026).

| Pays                | Date de détection du dernier évènement | Caprins  | Ovins     | Total pays |
|---------------------|----------------------------------------|----------|-----------|------------|
| Albanie             | 21/05/26                               | 3        | 0         | 3          |
| Croatie             | 05/07/26                               | 3        | 10        | 13         |
| Roumanie            | 11/07/26                               | 0        | 6         | 6          |
| <b>Total Europe</b> | <b>11/07/26</b>                        | <b>6</b> | <b>16</b> | <b>22</b>  |

### Focus sur l'expression clinique et la transmission de la PPR dans les Balkans

Une grande variété de symptômes est décrite, pouvant différer selon l'espèce (ovins vs caprins), la race ou l'état général des animaux. Les signes cliniques observés ne sont pas spécifiques (perte d'appétit, amaigrissement, apathie, sécrétions nasales ou oculaires, mortalité soudaine, diarrhées, lésions dans la cavité buccale...). A l'échelle du troupeau, les taux de morbidité et de mortalité peuvent être faibles et les animaux se rétablir.

Les infections **subcliniques** sont fréquentes. Ces animaux infectés ne montrent pas de signes cliniques mais peuvent transmettre la maladie. Une augmentation du nombre d'avortements au sein d'un troupeau peut être un signe d'infection par la maladie. Afin de détecter la PPR, la surveillance épidémiologique basée sur la détection de cas cliniques, doit être complétée par des dépistages systématiques en laboratoire pour prendre en compte ce risque. En particulier, l'investigation épidémiologique doit être intégrée dans la démarche diagnostique.



Le diagnostic différentiel inclut les maladies mieux connues des vétérinaires locaux, telle que la fièvre catarrhale ovine, les infections secondaires (pasteurellose), ou les effets de la chaleur (baisse d'appétit).

La maladie se transmet principalement de manière directe. Cependant, les enquêtes épidémiologiques conduites en Grèce et en Roumanie suggèrent des **transmissions indirectes**. Les moyens possibles sont les camions qui passent d'élevage en élevage pour livrer du foin ou collecter le lait, ou des personnes qui visitent plusieurs élevages (sources : [LRUE](#), [GF-TADs le 22-25/09/2025](#)).

Le LRUE PPR alerte sur l'importance de communiquer et alerter les services vétérinaires et professionnels de l'élevage sur l'évolution de la situation épidémiologique de la PPR en Europe, dans les pays encore indemnes.

### Pour en savoir plus

- 1<sup>st</sup> GF-TADs Regional Conference of Standing Groups of Experts on Priority Transboundary Animal Diseases in the European Region, 22-29/09/2025, Belgrade, Serbie ([lien](#)).



## EXTENSION GEOGRAPHIQUE EN FINLANDE

## Les essentiels

- **Allemagne** : baisse estivale de l'incidence et poursuite des déclarations dans le land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, en Hesse, et à l'est en Saxe et dans le nord-est du Brandebourg. En 2026, le cas sauvage le plus proche de la France a été détecté en avril dans la commune de Mannheim (environ 70 km de la frontière).
- **Croatie** : très forte augmentation de l'incidence mensuelle dans le compartiment domestique en août (> 90 foyers/quatre semaines glissantes), mais le pic est maintenant passé.
- **Espagne** : pas de nouvelle détection en Catalogne.
- **Finlande** : Extension de 65km vers l'ouest le long de la côte (hors période).
- **France** : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 30/08/2026 (source : DGAL).
- **Italie** : détections de cas sauvages dans le nord, principalement en Toscane, Émilie-Romagne et Latium (front de progression vers l'est). En 2026, le cas sauvage le plus proche de la France a été détecté en juin à proximité de Savone, à 47 km de la frontière.
- **Roumanie** : reprise d'incidence dans le compartiment domestique (> 90 foyers/quatre semaines glissantes).

## À propos de la peste porcine africaine

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène** : maladie virale causée par un virus à ADN de la famille des *Asfarviridae* du genre *Asfivirus*, très résistant dans les cadavres, les viandes et les produits de salaison.
- **Espèces sensibles** : atteint uniquement les suidés détenus et sauvages. N'atteint pas les pécaris (tayassuidés). N'atteint pas l'être humain.
- **Modalités de transmission** : par contact direct (+++) avec un animal malade, ou par contact indirect avec un cadavre, un aliment d'origine porcine ou un environnement contaminé par le virus (++). La transmission par un arthropode est également possible (++, tiques molles, essentiellement en Afrique).
- **Symptomatologie** : entraîne des signes cliniques chez les suidés européens (porcs et sangliers) mais pas chez les suidés sauvages africains (potamochères, phacochères et hylochères). Le virus est à l'origine d'un syndrome hémorragique qui peut atteindre 100 % de mortalité dans ses formes aiguës.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : enzootique en région subsaharienne, la PPA a été présente dans la péninsule ibérique jusqu'à son éradication à la fin des années 90 et en Sardaigne jusqu'en 2024 (génotype I). En 2007, le continent européen a été de nouveau touché, avec une première détection de foyers en élevage porcin en Géorgie. La PPA (génotype II) s'est propagée sur le versant russe du Caucase où elle a continué à progresser. En 2014, un premier foyer a été détecté dans l'Union Européenne, en Pologne puis dans les pays Baltes. La maladie s'est ensuite propagée en Europe centrale. En août 2018, la PPA a également été détectée pour la première fois en Chine, et s'est propagée depuis dans la région, touchant vingt pays en Asie (source : [FAO le 19/12/2025](#)). En 2021, le virus a atteint le continent américain en touchant la République dominicaine et Haïti. Enfin en Europe, l'expansion s'est poursuivie vers l'Ouest en touchant l'Allemagne (2020), l'Italie continentale (2022) et l'Espagne (2025).

## Sources

- Définition des catégories de maladies selon le Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties - [MAASA](#)
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.9.1 Peste porcine africaine](#)

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2026 au 30/08/2026 inclus (sources :



Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).

### Prévalence

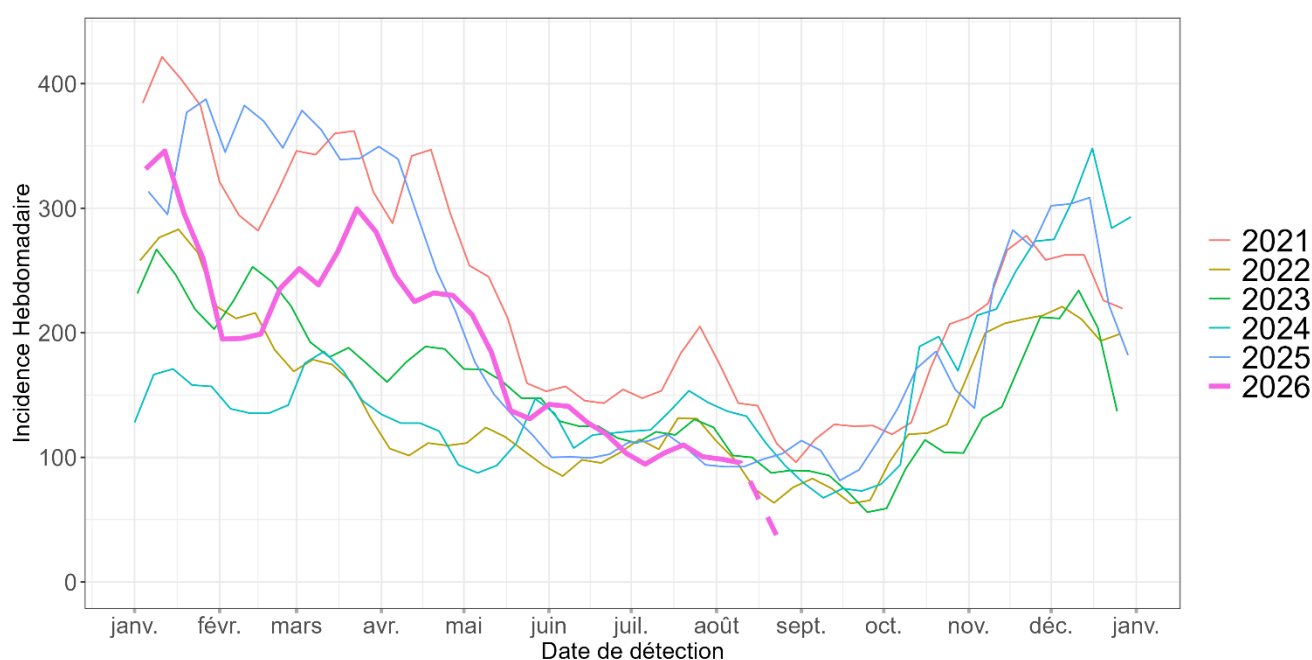
Depuis le 01/01/2026, **664** (+ 15 nouvelles déclarations) foyers domestiques et **6 337** (+ 73) cas sauvages ont été détectés en Europe.

### Incidence

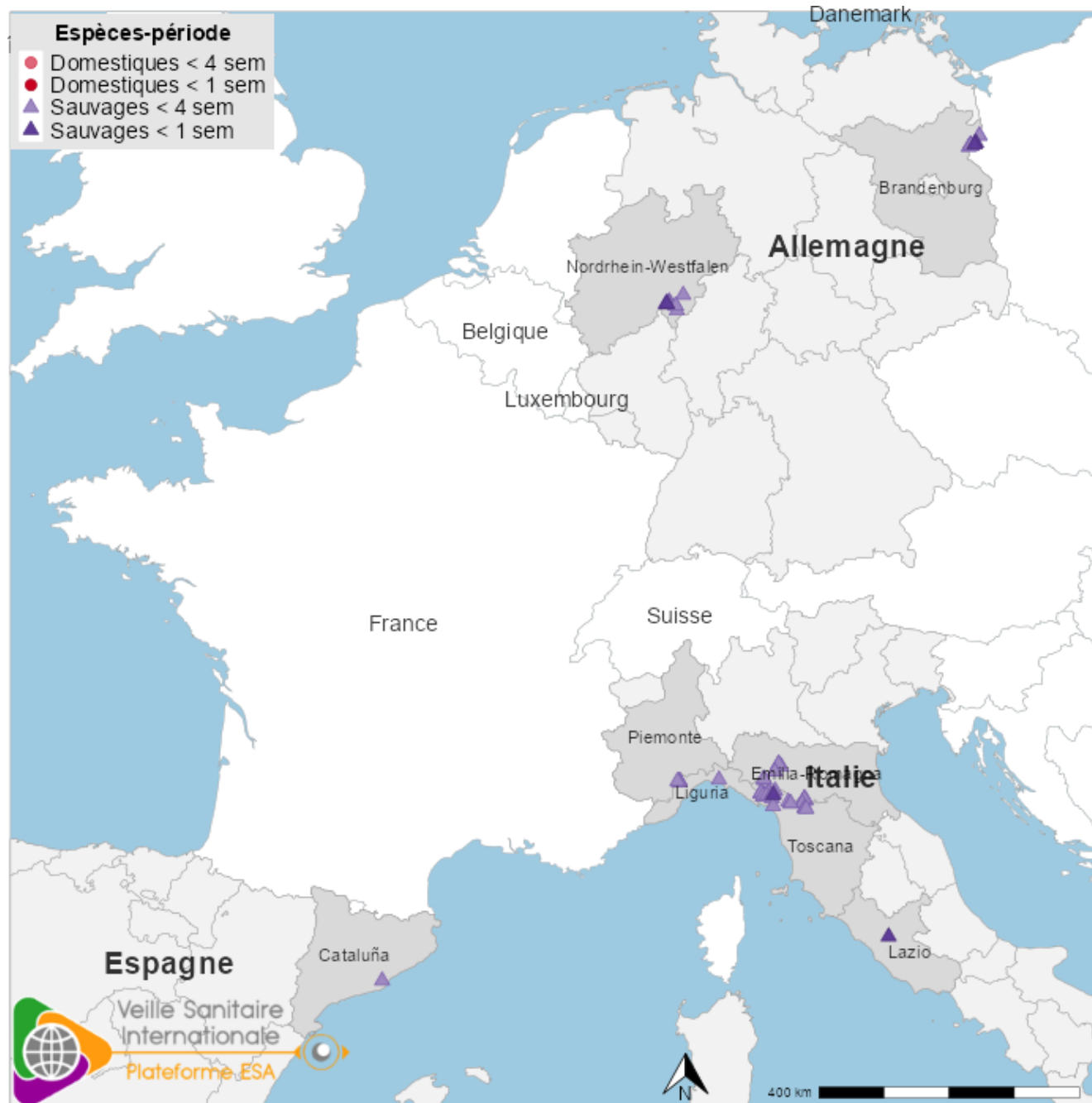
Après une diminution, l'incidence mensuelle dans le compartiment sauvage se stabilise légèrement sous les 300 cas (**256** cas dans la faune sauvage détectés sur les quatre dernières semaines). Dans le compartiment domestique, elle baisse avec **88** foyers domestiques (Figure 1, Tableau 1).

La valeur de l'incidence mensuelle dans le compartiment sauvage est principalement due aux nombreuses détections en **Italie (58)**, **Pologne (50)**, **Lettonie (47)**, **Allemagne (33)**, **Finlande (23)**. La distribution des foyers domestiques et des cas en faune sauvage en Europe sur les quatre dernières semaines et leur densité sont représentées respectivement sur les Figures 2 et 3.

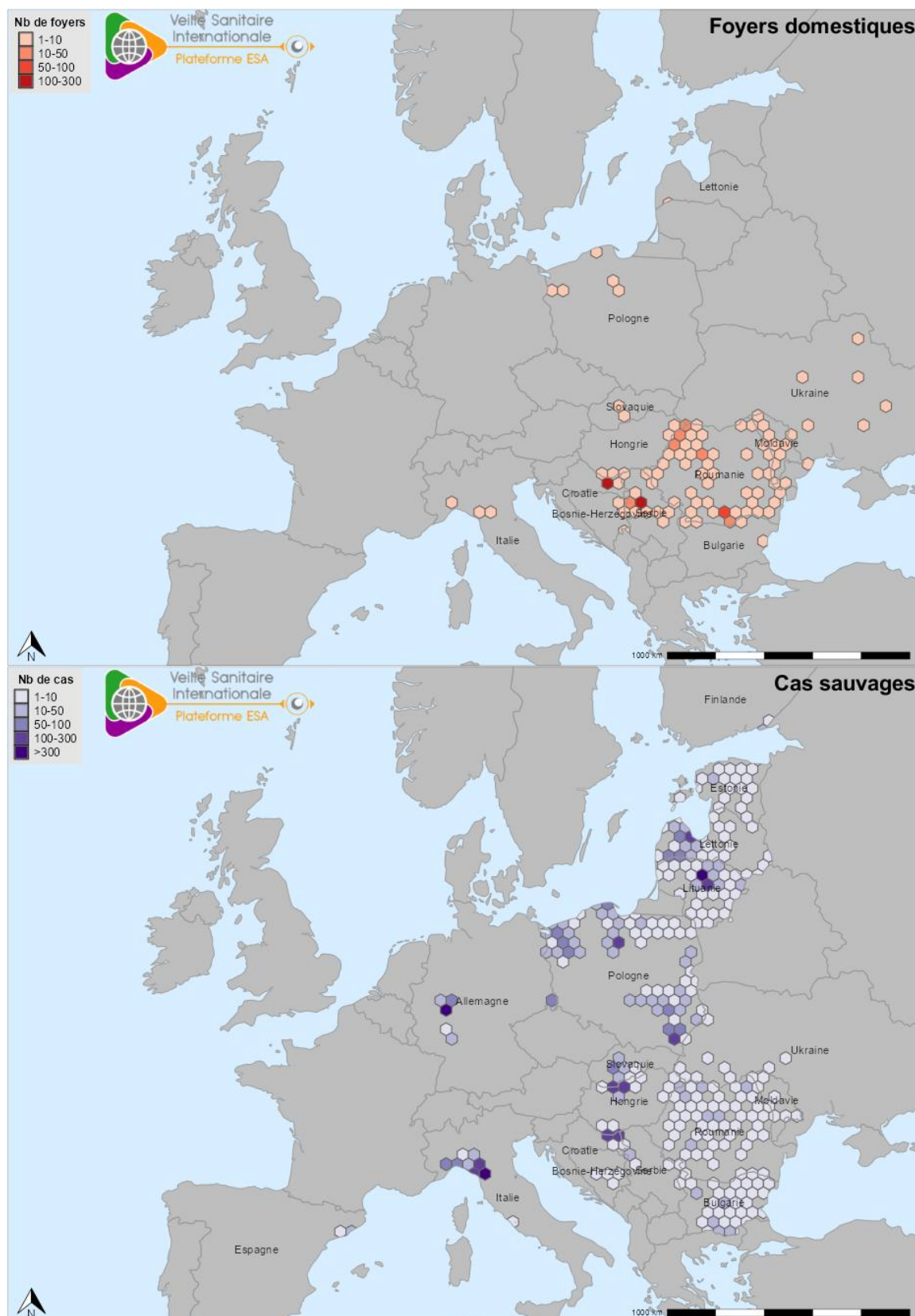
Dans plusieurs pays, tels que la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie, un pic hivernal de détections de cas sauvages a été observé ces dernières années. Aucune tendance saisonnière constante n'a été constatée dans les autres États membres. Les effets saisonniers observés sont probablement dus à des facteurs propres à chaque pays, potentiellement liés à l'écologie du sanglier, aux pratiques de chasse, à la gestion des maladies et aux stratégies de surveillance, ainsi que la survie du virus dans les cadavres en fonction des conditions environnementales ([Sauter-Louis et al. 2021](#) ; [EFSA 2026](#)).



**Figure 1.** Incidence hebdomadaire (nombre de cas détectés par semaine) de PPA dans le compartiment sauvage en Europe pour les années 2021 à 2026 (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.



**Figure 2.** Localisation des cas et foyers de PPA détectés dans les pays limitrophes de la France hexagonale au cours des quatre dernières semaines. NB : Plusieurs cas peuvent être superposés (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).



**Figure 3.** Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01/2026 et le 30/08/2026 (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).



**Tableau 1.** Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/01/2026. L'incidence mensuelle couvre la période du 03/08/2026 au 30/08/2026 (source: Commission Européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026). Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60° de longitude) sont indiqués.

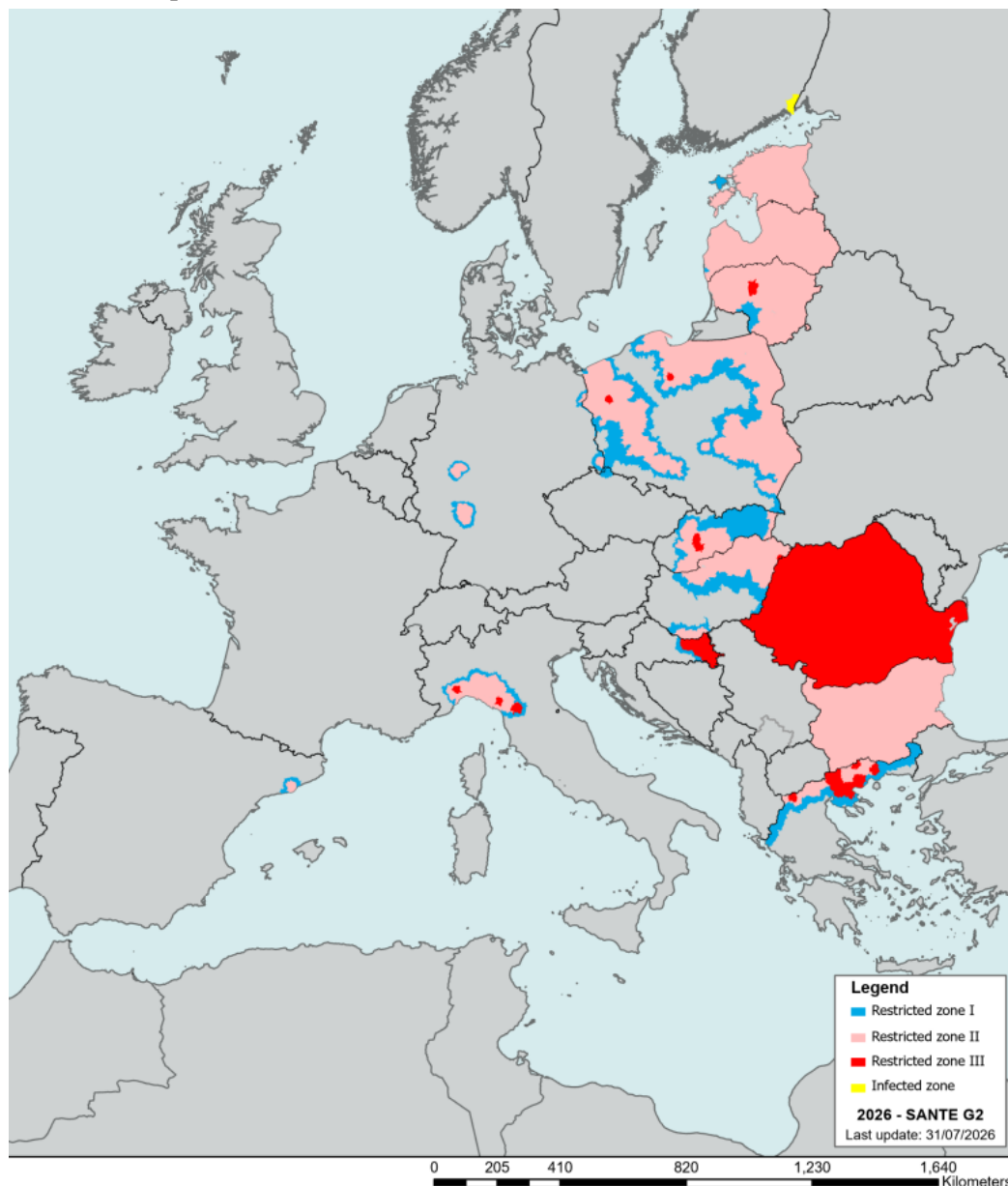
| Pays                  | Compartiment | Nombre de foyers et cas | Incidence mensuelle | Date de dernière détection |
|-----------------------|--------------|-------------------------|---------------------|----------------------------|
| Allemagne             | Sauvage      | 691                     | 33                  | 25/08/2026                 |
| Bosnie-Herzégovine    | Domestique   | 13                      | 2                   | 06/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 7                       | 0                   | 01/07/2026                 |
| Bulgarie              | Domestique   | 1                       | 1                   | 05/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 259                     | 3                   | 07/08/2026                 |
| Croatie               | Domestique   | 130                     | 1                   | 03/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 104                     | 8                   | 25/08/2026                 |
| Espagne               | Sauvage      | 54                      | 1                   | 05/08/2026                 |
| Estonie               | Sauvage      | 79                      | 6                   | 21/08/2026                 |
| Finlande              | Sauvage      | 24                      | 23                  | 19/08/2026                 |
| Hongrie               | Domestique   | 6                       | 5                   | 17/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 574                     | 11                  | 14/08/2026                 |
| Italie (Continentale) | Domestique   | 3                       | 0                   | 09/07/2026                 |
|                       | Sauvage      | 1 068                   | 58                  | 27/08/2026                 |
| Lettonie              | Domestique   | 1                       | 0                   | 20/01/2026                 |
|                       | Sauvage      | 531                     | 47                  | 26/08/2026                 |
| Lituanie              | Sauvage      | 842                     | 8                   | 26/08/2026                 |
| Moldavie              | Domestique   | 23                      | 8                   | 20/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 23                      | 0                   | 29/06/2026                 |
| Pologne               | Domestique   | 7                       | 4                   | 21/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 1 589                   | 50                  | 25/08/2026                 |
| Roumanie              | Domestique   | 275                     | 66                  | 26/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 290                     | 4                   | 18/08/2026                 |
| Serbie                | Domestique   | 194                     | 0                   | 16/06/2026                 |
|                       | Sauvage      | 65                      | 0                   | 08/06/2026                 |
| Slovaquie             | Domestique   | 3                       | 0                   | 16/05/2026                 |
|                       | Sauvage      | 130                     | 4                   | 14/08/2026                 |
| Ukraine               | Domestique   | 8                       | 1                   | 17/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 7                       | 0                   | 02/06/2026                 |
| Europe                | Domestique   | 664                     | 88                  | 26/08/2026                 |
|                       | Sauvage      | 6 337                   | 256                 | 27/08/2026                 |



Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage de PPA est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

**Mesures de zonage de l'UE :** sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du [règlement d'exécution \(UE\) 2023/594](#) de la Commission Européenne.

La carte résumant les mesures de zonage en Europe (Figure 4) et un outil interactif ([lien](#)) pour les mesures de zonage fournissent une représentation indicative de ces zones.



**Figure 4.** Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la PPA dans l'Union européenne au 31/07/2026 (annexe du règlement 2023/594) (source : [site de la Commission européenne](#)). Les zones sont définies par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche *a minima* les exploitations porcines et éventuellement la population de porcs sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcs sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcs sauvages contaminée (zone I) ([les actualisations sont précisées dans l'annexe du règlement d'exécution 2026/1908 du 30/07/2026](#)).



## **Situation par pays (par ordre alphabétique)**

### **Allemagne**

**Ouest de l'Allemagne (Länder de Bade-Wurtemberg, Hesse, Rhénanie-Palatinat, Rhénanie-du-Nord-Westphalie).**

Les mesures mises en place par chaque land sont disponibles dans la [présentation du CPVADAAA du 26/08/2024](#).

- **Compartiment sauvage**

Un premier cas sauvage a été détecté le 14/06/2024 chez un sanglier retrouvé mourant dans la ville de Rüsselsheim au sud-ouest de Francfort (source : Commission européenne ADIS le 16/06/2024).

Les détectations se sont poursuivies dans le district d'Olpe en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (60 km à l'est de Cologne ; 200 km de la frontière française), dont le premier cas détecté le 24/06/2025, avait marqué une extension de 113 km vers le nord (sources : Commission européenne ADIS le 14/07/2025, FLI le 16/06/2025). Une progression vers l'est avait été observée avec la détection le 01/07/2025 d'un cas à Bad Berleburg à environ 20 km des précédents cas, dont l'origine de l'infection n'est pas connue. Par contre, le séquençage de la souche NRW de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a montré une forte homologie avec les souches isolées en Calabre (sud de l'Italie) (source : [FLI le 24/06/2025](#)).

Le cas le plus proche de la frontière avec la France a été déclaré le 02/12/2024 (sanglier détecté le 03/09/2024 à Bürstadt – 78 km de la frontière).

Depuis le 01/01/2026, la grande majorité des cas sauvages ont été détectés de manière groupée en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. L'incidence mensuelle est ainsi élevée (> 50 cas détectés sur 4 semaines glissantes) de mars à mi-juillet mais, depuis, baisse significativement (deux nouvelles déclarations cette semaine). Dans le land de Hesse, un second cluster de cas a été observé entre avril et juillet (incidence < 50 cas), dernier cas le 31/07/2026 (Figure 5) (source : Commission européenne ADIS).

- **Compartiment domestique**

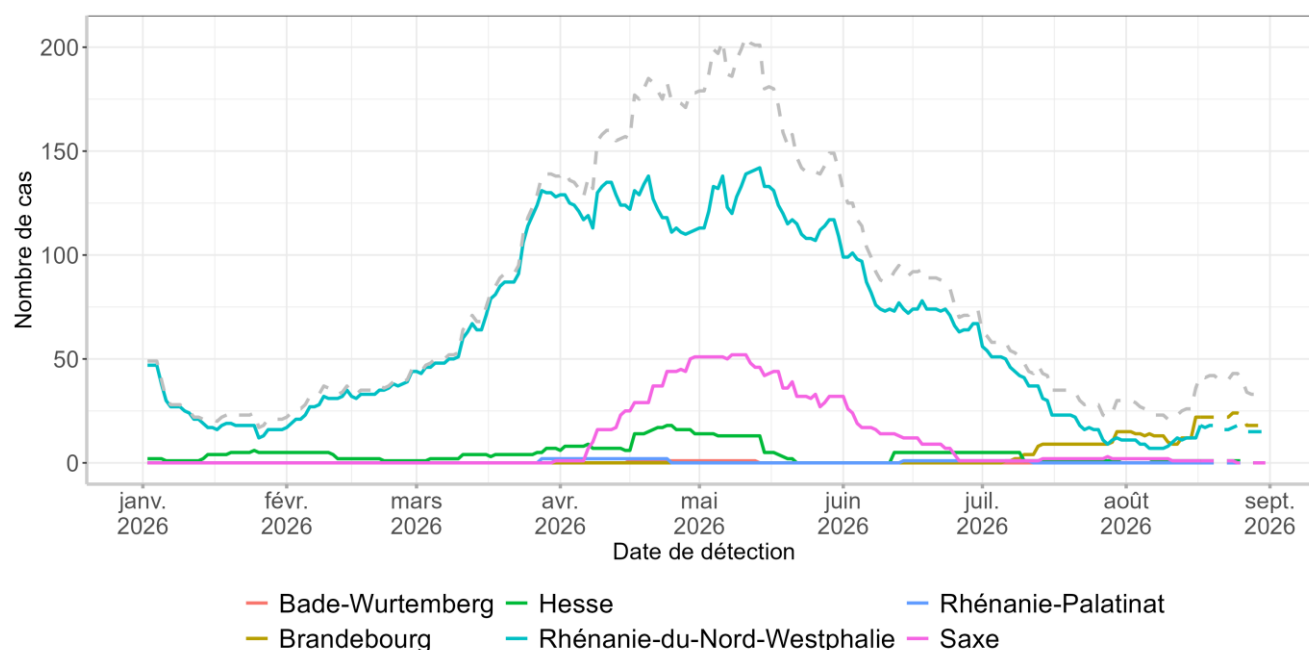
Pas de nouvelle déclaration cette semaine (source : Commission européenne ADIS).

Le premier foyer a été détecté le 08/07/2024 dans un élevage de neuf porcs situés dans la commune de Biebesheim am Rhein (district de Groß-Gerau, Hessen). Un dernier foyer au sein d'un élevage de trois suidés a été détecté le 14/08/2024, ce foyer est situé à 19 km du cas dans la faune sauvage le plus proche et à 60 km de la frontière française (source : Commission européenne ADIS le 28/10/2024).

### **Frontière germano-polonaise**

**Côté allemand**, la dernière détection d'un foyer à la frontière germano-polonaise remontait au 05/06/2024. Dans le compartiment sauvage un cas sauvage avait été détecté le 31/01/2026. L'incidence mensuelle de la PPA sur quatre semaines glissantes se maintient, avec des détectations de cas sauvages en Saxe dans la circonscription de Gorlitz depuis le mois d'avril 2026 et dans le Brandebourg en juillet et août (douze nouvelles déclarations cette semaine).

**Côté polonais**, le dernier foyer à la frontière germano-polonaise a été détecté le 29/08/2025. Des cas sauvages ont été détectés récemment à moins de 20 km de la frontière en vis-à-vis des cas du Brandebourg, dont un le 17/07/2026 et un le 01/08/2026.



**Figure 5.** Incidence mensuelle glissante des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne détectés entre le 01/01/2026 et le 30/08/2026. Les courbes en traits plein matérialisent le nombre de cas au sein des différents lands touchés par la PPA et la courbe en pointillé gris, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

### Bulgarie

Un nouveau foyer domestique a été détecté le 05/08/2026, dans l'est du pays (proche mer Noire). Aucun foyer domestique n'avait été détecté depuis 2024 dans le pays. Il s'agirait d'une exploitation plein-air, isolée en zone forestière. L'hypothèse principale de contamination est le contact avec la faune sauvage. La Bulgarie a déclaré 259 cas sauvages en 2026. Pas de nouvelle déclaration (source : Commission européenne ADIS).

### Croatie

Dans le compartiment domestique, une épizootie a débuté fin mai et se déroule toujours actuellement. Le pic d'incidence n'est probablement pas encore atteint. Le maximum observé culmine à près de 100 foyers détectés sur quatre semaines glissantes (valeur observée début août 2026, pouvant être majorée compte tenu des délais de notification). La baisse d'incidence se confirme (trois nouvelles déclarations cette semaine). Pas de nouvelle déclaration de foyer domestique depuis le dernier foyer détecté le 03/08/2026 (source : Commission européenne ADIS).

### Espagne

Les détections se poursuivent en Catalogne. D'après les autorités sanitaires espagnoles, depuis le début de l'épisode et le premier cas détecté le 26/11/2025, le nombre total de cas sauvages détectés est de 379 sangliers (majoritairement sur des animaux trouvés morts) pour 67 déclarations, dont 54 depuis le 01/01/2026. La diffusion se fait en tâche d'huile dans un rayon d'environ 10 km autour de la première zone infectée. Pas de nouvelle détection depuis le rapport du 13/08/2026 (source : Commission européenne ADIS, [MAPA le 27/08/2026](#), [carte interactive VSI](#)).

Les services vétérinaires espagnols avaient confirmé deux premiers cas de PPA chez deux sangliers retrouvés morts, le 26 novembre, à Bellaterra (Barcelone) (source : MAPA le 28/11/2025). Les deux cadavres de sanglier sauvage étaient distants d'environ 94 km de la frontière française. Il s'agissait de la première détection du virus en Espagne depuis 1994. Entre 1960 et 1994, l'Espagne avait lutté contre la PPA (génotype I). Toutes les mesures de gestion ont été mises en place comprenant la délimitation de la zone infectée, la recherche active et l'élimination sous contrôle officiel des carcasses de sangliers, l'interdiction de la chasse dans la zone afin d'empêcher le



déplacement des sangliers vers la zone indemne, la restriction des activités de nature non essentielles, le renforcement de la surveillance événementielle et des mesures de biosécurité dans les élevages porcins, ainsi que des visites officielles dans ces établissements.

Les analyses génétiques ont confirmé que la souche isolée près de Barcelone appartient au génotype II, génotype circulant actuellement en Europe. Une approche dite « multigènes » permet de déterminer des clusters génétiques appelés « génogroupes » au sein de ce génotype (source : Gallardo *et al.*, 2023, <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/36761884/>). Jusqu'ici 28 génogroupes avaient été identifiés. Tous les virus actuellement en circulation dans les États membres appartiennent aux génogroupes 2 à 28. La souche isolée en Catalogne appartient à un nouveau génogroupe (n°29) qui serait très similaire au génogroupe n°1 qui a circulé en Géorgie en 2007. Des enquêtes sont en cours pour identifier l'origine de cette souche (sources : [MAPA le 05/12/2025](#), [Reuters le 06/12/2025](#)).

Le premier cluster de 10 cadavres a été trouvé sur un terrain privé, où il y avait des dépôts quotidiens d'ordures ménagères, sur la municipalité de Cerdanyola del Vallès. Le premier cadavre de ce cluster a été trouvé le 25/11/2025. Un second cas isolé a été trouvé le lendemain, le 26/11/2025, à environ 1 km, près de l'université de Barcelone. Les cadavres étaient frais. Les investigations ont permis de confirmer 16 cas chez des sangliers, répartis dans 7 clusters (2 primaires et 5 secondaires), et 110 sangliers négatifs prélevés en zone de surveillance et périphérie, en date du 12/12/2025. Tous les cas ont été trouvés dans une zone de type urbain / résidentiel de 30 km<sup>2</sup>, où la densité de sangliers est moyenne, estimée à 4-5 animaux/km<sup>2</sup>. La densité d'élevage de porcs est faible. Les animaux de 55 élevages situés dans la zone de surveillance ne semblent pas présenter de signes cliniques à ce stade (surveillance événementielle).

Les analyses génétiques réalisées sur 5 séquences isolées, ont confirmé la proximité avec le génogroupe 1 du génotype II : Géorgie (2007), Arménie (2007, 2008), Azerbaïdjan (2008), Russie (2009, 2012) et Pologne (2022). Une mutation (en région MGF505 9R/10R), encore jamais détectée à ce jour, indique qu'il s'agit du génogroupe 29 du génotype II (nouveau génogroupe). La souche la plus proche génétiquement est la Georgia 2007 génogroupe 1, avec cependant des différences notoires sur le site MGF505 9R/10R et une délétion de plusieurs nucléotides sur le terminal 5' (source : [rapport des autorités espagnoles](#) au CPVAAADA du 15-16/12/2025).

Les analyses de séquences n'ont toutefois pas permis d'identifier clairement l'origine du virus (source : [EUVET mission to Spain 2-5/12/2025](#) report CPVAAADA du 15-16/2025). Les investigations épidémiologiques suggèrent que le premier cas a été introduit, probablement par l'activité humaine (non précisée), au mois d'octobre 2025. En Catalogne, 65 000 sangliers sont chassés chaque année. Les experts estiment donc que 720 cadavres pourraient être testés (source : [EUVET mission to Spain 10-12/12/2025](#) report CPVAAADA du 15-16/12/2025).

Un état de la situation au 20/04/2026, a été publié par les autorités espagnoles pour le [CPVADAAA du 22/04/2026](#).

## Finlande

Les services vétérinaires finlandais ont confirmé la détection du virus de la peste porcine africaine (PPA) le 24/07/2026 à Virolahti dans le sud-est du pays à la frontière avec la Russie. Le virus a été mis en évidence par PCR sur deux cadavres de marcassins et un os long de sanglier, tous retrouvés dans une même zone (sources : commission européenne ADIS, [Finnish Food Authority](#) consulté le 03/08/2026).

Les autorités finlandaises ont délimité une zone infectée autour du lieu de détection, au sein de laquelle les mouvements de porcs sont soumis à des restrictions. Des mesures sont en place pour évaluer l'étendue de l'infection chez les sangliers dans la zone concernée et prévenir sa diffusion à d'autres régions du pays. **Sept nouveaux cas secondaires ont été détectés dans la même zone, portant le nombre total de cas à 24.** Certaines notifications mentionnaient la détection du virus sur des ossements de sanglier, ce qui suggère une contamination ancienne (source : Commission européenne ADIS).

|                                                |
|------------------------------------------------|
| HORS PERIODE BHVSI – source ADIS le 01/09/2026 |
|------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Un cas détecté le 26/08/2026 dans la commune de Pyhtää marque une progression vers l'ouest le long de la côte de 65 km par rapport à tous les autres cas déclarés jusqu'à présent et regroupés le long de la frontière russe. |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les analyses de séquence montrent que le virus appartient au génotype II et, plus précisément, au sous-groupe génétique 3. L'analyse repose sur six régions variables du génome (CVR, IGR, O174L, K145R, MGF et ECO2). Le sous-groupe 3 a été signalé pour la première fois en Ukraine en 2012. Depuis 2014, il a été détecté chaque année dans les pays baltes, et des cas ont également été signalés, entre autres, en Pologne, en République tchèque, en Roumanie, en Hongrie, en Belgique, en Italie et en Russie. D'après ces résultats, il n'est pas possible de déterminer la voie par laquelle le virus est entré dans le pays (source : [com. Finnish Food Authority le 17/08/2026](#)).



## France

La France hexagonale est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 30/08/2026 (source : DGAL le 31/08/2026).

Compte tenu la progression de la PPA chez les sangliers en Allemagne, le ministère en charge de l'agriculture a relevé le 26/09/2024 la surveillance de la PPA – au niveau 2B du réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage (réseau SAGIR) – dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle. Cette décision permet de mobiliser davantage d'acteurs de terrain pour augmenter les signalements de cadavres de sangliers, leur collecte et leur analyse, comme c'est le cas depuis janvier 2022 dans les trois départements de la région PACA limitrophes du nord de l'Italie (Sources : [DGAL le 17/09/2024](#), [Instruction 2024-538](#)).

Pour rappel, les quatre niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l'instruction 2018-938<sup>[2]</sup>.

Durant les 4 dernières saisons de chasse (qui se déroulent de début juillet à fin juin de chaque année) (soit entre juillet 2023 et aujourd'hui), sur les 470 cadavres de sangliers signalés sur l'ensemble du territoire hexagonal 398 prélèvements ont été réalisés et testés négatifs dans le cadre du réseau Sagir (respectivement 113/144, 143/176, 141/149 et 1/1 pour les campagnes de prélèvements 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 (qui débute)) (source : [Flash info PPA Sagir du 24/08/2026](#)).

## Hongrie

Un nouveau foyer domestique a été détecté le 01/06/2026, le premier depuis le 01/01/2024. Pas de nouvelle déclaration dans le compartiment domestique.

Dans le **compartiment sauvage**, l'incidence mensuelle était repartie à la hausse depuis janvier 2026 pour atteindre 130 cas/mois en février 2026. Depuis elle baisse régulièrement et passe sous le seuil de 50 cas sur 4 semaines mi-avril. Une légère reprise est observée depuis mi-juin (source : Commission européenne ADIS).

## Italie

La PPA est apparue dans le compartiment sauvage en Piémont Ligurie en janvier 2022, dans le Latium en mai 2022, et enfin en Calabre et en Campanie en mai 2023. Dans le compartiment domestique, elle est apparue pour la première fois dans le Latium en juin 2022. La maladie s'est étendue progressivement sur la totalité du territoire de l'Italie continentale. D'après les analyses génétiques réalisées par l'IZS Teramo, les souches isolées de génotype II en Italie du Nord (Piémont et Ligurie) et en Italie centrale (Latium), ne sont pas liées l'une à l'autre (le génotype I étant localisé uniquement sur la Sardaigne). Elles seraient dues à des introductions du virus à partir de sources différentes (source : [IZS](#)). Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « Istituto Zooprofilattico Sperimentale » (IZS - Instituts zooprophylactiques expérimentaux) régionaux (source : [Actualisation par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#)). En 2025, il s'agit essentiellement de cas sauvages et d'un foyer domestique.

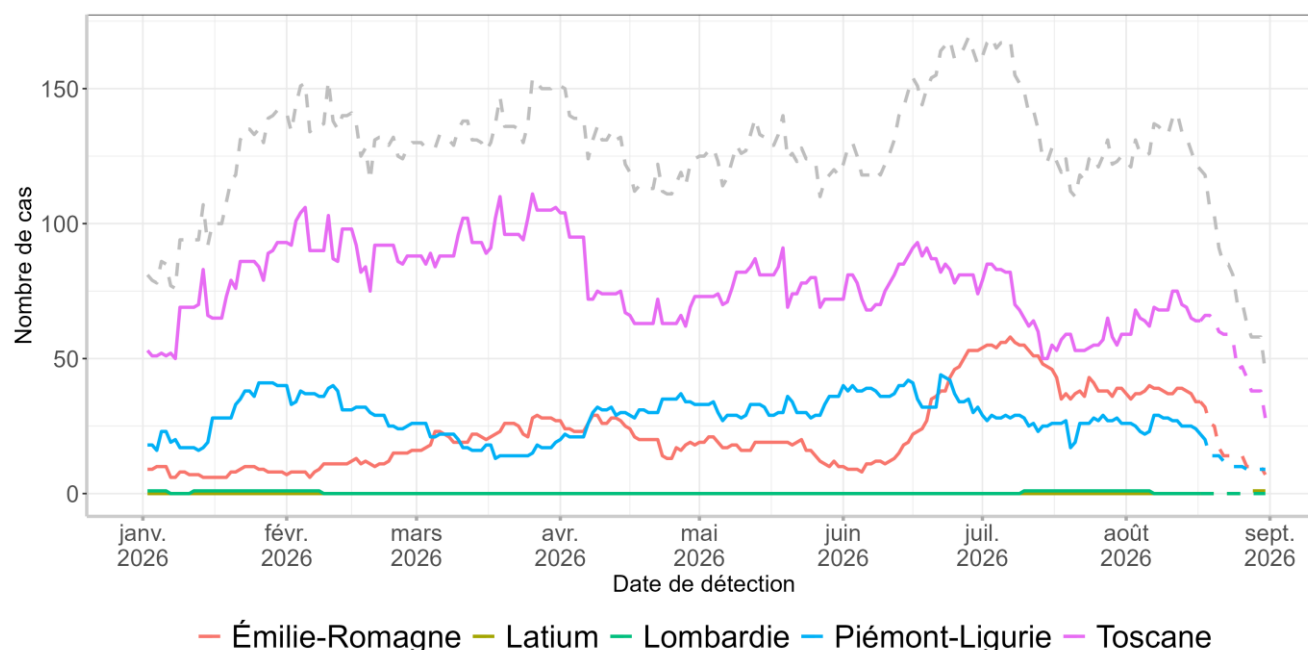
Depuis le 01/07/2025, la totalité des cas et foyers récents ont été détectés dans le nord, zone Piémont/Ligurie/Lombardie/Emilie-Romagne/Toscane. A la frontière entre la Lombardie et le Piémont, on a noté une progression vers le nord des cas le long de la rivière Tessin. Le cas le plus septentrional est resté à 43 km de la frontière suisse. Un cas a été détecté dans le sud de l'Italie en Calabre le 28/04/2025 au sein de la zone réglementée depuis le dernier cas en Campanie détecté le 07/09/2024.

Le **cas sauvage** le plus proche de la frontière française a été détecté le 01/05/2026 sur la commune de Cengio, dans la région administrative de Savone. Le point le plus proche de ce foyer (pointe de Marguareis à 2650 m) sur la frontière française se situe à environ 47 km à vol d'oiseau (source : Commission européenne ADIS).

Une légère reprise a été observée mi-juillet 2025 dans le nord du pays (Ligurie, Emilie-Romagne, Toscane, Lombardie). L'incidence mensuelle a progressé à partir de décembre 2025 pour approcher les 150 cas/mois depuis fin janvier 2026. Le front de progression est plus marqué sur la Toscane, la Ligurie, le Piémont et l'Emilie-Romagne (partie est). L'incidence mensuelle des **cas sauvages** est stabilisée à un niveau élevé (autour de 120 cas détectés sur 4 semaines glissantes) dans différentes régions depuis le mois de février 2026, notamment en Toscane. Le front poursuit sa progression vers l'est : un premier cas a été détecté le 03/08/2026 près de Bologne (Emilie-Romagne). Deux nouvelles déclarations cette semaine de cas détectés en Toscane et au Latium (Riano). Le dernier cas détecté dans le Latium datait du 04/06/2024. La grande majorité des cas avait été trouvée à l'intérieur de la zone délimitée par le Grande Raccordo Anulare (GRA) entourant Rome.



Un **foyer domestique** a été détecté le 26/06/2026 en Toscane dans la commune de Comano, puis un second à Pistoia le 09/07/2026. Il s'agit des deux premiers foyers de peste porcine africaine recensés en Toscane dans des élevages de porcs domestiques. En 2026, le dernier foyer avait été détecté dans le Piémont le 16/04/2026 (sources : Commission européenne ADIS, [rapport des autorités italiennes au CPVAAADA le 22/04/2026](#)).



**Figure 6.** Incidence mensuelle glissante des cas en faune sauvage de PPA en Italie continentale détectés entre le 01/01/2026 et le 30/08/2026. Les courbes grise pointillée et de couleur matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'**Italie continentale**, et au sein des 5 régions sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification ; elles peuvent être incomplètes et sont représentées en pointillé.

## Pays Baltes

En 2026, seul un **foyer domestique** a été détecté le 20/01/2026 en Lettonie (source : Commission européenne ADIS). Un état de la situation a été publié par les autorités pour le [CPVADAAA du 19/06/2026](#).

Depuis janvier 2026, l'incidence mensuelle des **cas sauvages** sur quatre semaines glissantes est restée stable en Lettonie (autour de 50 cas détectés sur quatre semaines glissantes) et en Estonie (5 cas). En Lituanie, elle a augmenté progressivement pendant l'hiver, jusqu'à un pic de détections en avril 2026 (> 300 cas), et est revenue à un faible niveau (< 30 cas) depuis le mois de juillet. L'incidence est actuellement stable ou en baisse dans les trois pays (source : Commission européenne ADIS).

## Pologne

L'incidence mensuelle **des cas sauvages** a atteint un pic au-delà de 300 cas sur quatre semaines glissantes en mars 2026. Elle est en baisse depuis le mois d'avril avec moins de 100 cas depuis juillet (source : Commission européenne ADIS).

**Les détections dans le compartiment domestique** sont sporadiques (pas de nouvelle déclaration cette semaine) (source : Commission européenne ADIS).

## Roumanie

L'incidence mensuelle **des cas sauvages** a atteint un plateau autour de 90 cas/mois en janvier et février 2026 et baisse progressivement depuis pour passer sous les 15 cas/mois depuis le mois juin (source : Commission européenne ADIS).

Dans le **compartiment domestique**, l'incidence mensuelle qui se maintenait autour de 25 foyers/mois depuis janvier 2026 est repartie à la hausse depuis juillet et atteint actuellement 66 foyers (source : Commission européenne ADIS).



### Serbie

De mi-mai à mi-juin, une vague épizootique a été observée, causant plus d'une centaine de foyers domestiques groupés dans la région administrative de Mačvanski. Aucune déclaration depuis le dernier foyer détecté le 16/06/2026 (source : Commission européenne ADIS).

### Slovaquie

L'incidence mensuelle des **cas sauvages** a augmenté depuis le mois d'octobre 2025 jusqu' en mars 2026 et baisse depuis pour se maintenir en dessous de cinq cas en juillet 2026 (source : Commission européenne ADIS).

Dans le **compartiment domestique**, pas de déclaration depuis les trois foyers de mai 2026 (source : Commission européenne ADIS).

### Ukraine

Cette semaine, pas de nouvelle déclaration. L'incidence reste très faible dans les deux compartiments (source : Commission européenne ADIS).

#### Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).

#### Situation aux Caraïbes

En République dominicaine, un premier cas de PPA a été rapporté le 28/07/2021. L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021. Pour mémoire, la PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti, mais peut être considérée dorénavant comme enzootique en Haïti. Selon un rapport de l'USDA, elle est considérée comme enzootique en République dominicaine (source : [USDA le 19/11/2024](#)).

En date du 30/08/2026, les Antilles françaises et la Guyane sont toujours officiellement indemnes de PPA (Source : DGAL le 31/08/2026).

<sup>[1]</sup>A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.

<sup>[2]</sup><https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>



## DETECTIONS SUR UN AXE SUD-OUEST NORD-EST, ET EN NORMANDIE

### Les essentiels

- **Europe** : détections de premiers foyers en Autriche, Allemagne, France, Liechtenstein, Pays-Bas et Suisse. En cours de confirmation en Belgique.
- **France** : confirmation de foyers bovins dans 22 départements, dont 5 nouveaux départements (Aveyron, Creuse, Haute-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Vosges).
- Détection de l'infection chez des chevaux présentant des troubles neurologiques inexpliqués. Imputabilité probable de Shamonda-Europe.

Section rédigée en collaboration avec l'Anses laboratoire de Maisons-Alfort, l'Adilva et l'ENVT et GDS France<sup>1</sup>

Un nouveau virus appartenant au genre *Orthobunyavirus*, proche du virus Shamonda qui appartient au groupe Simbu dans lequel se trouve le virus Schmallerberg a été identifié le 31/07/2026 conjointement par le Friedrich Loeffler Institut et l'ENVT sur la base d'analyses génomiques sur échantillons de bovins. Cette identification faisait suite à l'investigation de cas de diarrhée aiguë, accompagnés de fièvre, abattement et baisse de production laitière transitoire chez des vaches laitières en Allemagne (Bade-Württemberg et Bavière) et en France en juin-juillet 2026 dans plusieurs départements de l'est de la France (Doubs, Ain, deux Savoie). Des cas similaires avaient été observés en Suisse ([note VSI du 05/08/2026](#)).

Comme les autres virus du groupe Simbu, ce virus se transmet vraisemblablement de façon vectorielle via des mouches piqueuses (Culicoides). Cette émergence s'accompagne d'un impact clinique avec des conséquences sur la production laitière. Une première étude sur 9 exploitations laitières en France a montré une chute de 15-75 % de production laitière associée à des symptômes de diarrhée durant de 1 à 6 jours (8 à 100 % des animaux selon les élevages), abattement, anorexie et dans une moindre mesure hyperthermie (source : Kelleci et al, 2026). Les observations sur les cas cliniques en Suisse font état d'une période symptomatique de 14 à 21 jours (source : IVI au 03/08/2026). Les impacts cliniques pourraient s'accroître dans les prochains mois pour les vaches infectées en cours de gestation, voire pour les petits ruminants. Le virus a pu être isolé dans le tissu cérébral chez deux équidés. Des anticorps ont été mis en évidence chez plusieurs autres équidés et deux alpagas. Ces anticorps présentaient une réaction croisée avec le virus de Schmallerberg (source : IVI au 28/08/2026). Cette maladie n'est actuellement pas réglementée aux niveaux français, européen et international.

D'après l'étude de Kelleci et al, des analyses génomiques et phylogénétiques ont montré que le virus détecté en France et en Allemagne est proche d'un virus Shamonda isolé sur des bovins au Nigéria en 1965 tout en étant distinct, allant dans le sens d'un nouveau lignage de virus Shamonda représentant une première détection de ce type de virus en Europe. Les données actuellement disponibles vont dans le sens de la diffusion de ce même virus en Belgique, Suisse, Pays Bas et France. Les modalités d'introduction et de diffusion restent inconnues.

### Autriche

Mi-août 2026, le virus de type Shamonda a été détecté pour la première fois simultanément dans deux élevages bovins autrichiens situés dans les Länder de Vorarlberg et de Haute-Autriche. Le pays ne déclare aucune surveillance officielle et une confirmation diagnostique n'engendre aucune mesure de contrôle officielle (source : autorités sanitaires [AGES](#) le 31/08/2026).

### Belgique

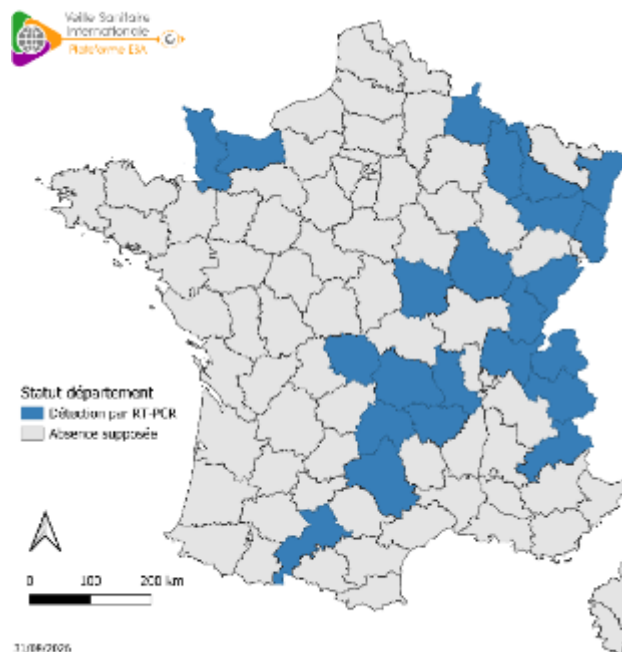
Un virus qui pourrait être le virus Shamonda, ou un virus apparenté a été détecté dans un élevage bovin au centre de la province Flandre occidentale. Des analyses complémentaires sont en cours afin de confirmer cette suspicion (source : [Sciensano](#) le 17/08/2026). Pas d'actualisation.

<sup>1</sup> Stephan Zientara (Anses), Jean-Luc Guérin (ENVT), Chantal Audeval (ADILVA), Kristel Gache et Clémence Nadal (GDS France)



## France

Une méthode de détection de ce nouveau virus SHAV-Europe par RT-PCR a été développée en urgence par l'ENVT. Au 31/08/2026, le virus a été identifié par RT-PCR dans 22 départements (Ain, Hautes-Alpes, Ardennes, Aveyron (première confirmation cette semaine), Calvados, Cantal, Côte d'Or, Creuse (première confirmation cette semaine), Doubs, Haute-Garonne (première confirmation cette semaine), Jura, Loire, Haute-Loire, Manche, Meuse, Meurthe-et-Moselle (première confirmation cette semaine), Nièvre, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Savoie, Haute-Savoie, Vosges (première confirmation cette semaine)), tous chez des bovins présentant des symptômes (Figure 1) (sources : ADILVA ENVT et GDS France le 31/08/2026).



**Figure 1** : Départements de France hexagonale ayant détecté la présence du virus Shamonda-Europe par RT-PCR (sources : ADILVA, ENVT et GDS France le 31/08/2026). NB : tous les foyers concernent des élevages de bovins.

## Pays-Bas

Des investigations sont en cours, suite au signalement les 11 et 13/08/2026 de signes cliniques (fièvre, diarrhée et diminution de la production laitière) dans 8 élevages. Les résultats des analyses RT-PCR sur les quatre premières exploitations ont indiqué qu'un ou plusieurs bovins de ces exploitations étaient infectés par un virus du genre *orthobunyavirus*. Des analyses complémentaires ont permis d'identifier un virus Shamonda-Europe, très proche du virus récemment détecté en France, en Suisse et en Allemagne. Afin de confirmer ces résultats, des échantillons ont été transmis au Friedrich Loeffler Institute (FLI) en Allemagne (source : [surveillance de la santé animale de Royal GD aux Pays-Bas le 14/08/2026](#)). De nouvelles suspicions cliniques, dues à un orthobunyavirus, dans le nord (en Frise) et dans le sud du pays, limitrophe de la Belgique (Limbourg), étaient en cours d'investigation pour confirmer s'il s'agissait du virus Shamonda-Europe (source : [Royal GD le 18/08/2026](#)). Les analyses génétiques montrent d'importantes différences de séquence par rapports aux souches isolées en Allemagne, France et Suisse, bien que les tableaux cliniques soient similaires (source : [Royal GD le 28/08/2026](#)).

## Principauté du Liechtenstein

Le virus Shamonda-Europe a été mis en évidence par l'IVI le 13/08/2026 dans la principauté du Liechtenstein (source : [IVI le 25/08/2026](#)).

## Suisse

Un virus du séro groupe Simbu a été mis en évidence pour la première fois en Suisse le 31/07/2026 par l'IVI. Au 24/08/2026, 22 cantons avaient détectés au moins un foyer de virus Shamonda-Europe. Le virus a été détecté le

## SHAMONDA-EUROPE



24/08/2026 sur des chevaux sur échantillons de cerveaux uniquement (tests sur sang négatifs) (source : [Université de Berne](#), [IVI](#) le 25/08/2026). Pas d'actualisation.

### A lire également

- [Shamonda-Europe – GDS France](#) dont une fiche éleveurs ([lien](#)).
- [Cas d'infections de vaches laitières par un orthobunyavirus – MAASA le 13/08/2026](#)
- [Eurosurveillance | Detection of a novel Shamonda Orthobunyavirus in dairy cattle, France, June 2026](#)
- [Wernike et al. 2026, Novel Shamonda-like orthobunyavirus in Europe – bioRxiv](#)

Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans cette section. Les derniers événements sanitaires sont rappelés. Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                   |                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  | <b><u>Anémie infectieuse des équidés</u></b> : un foyer en Allemagne. |
| <p><b><u>Allemagne</u></b></p> <p>Un foyer a été détecté le 22/07/2026 en Basse-Saxe (source : Commission européenne ADIS).</p> <p><b><u>Belgique</u></b></p> <p>Un nouveau foyer a été détecté le 03/08/2026 en Belgique, en Flandres (Sint-Niklaas). Les investigations sont en cours. Il s'agit du premier foyer cette année en Belgique. Au total 12 foyers ont été détectés en Europe en 2026, en Roumanie (8), Allemagne (2) et Hongrie (1) (source : Commission européenne ADIS).</p> |                                                                                   |                                                                       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                    |                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  | <b><u>Tropilaelaps spp.</u></b> : notification de l'émergence dans le nord-est de la Turquie. |
| <p>Section rédigée en collaboration avec l'Anses laboratoire de Sophia-Antipolis<sup>1</sup>.</p> <p>L'acarien <i>Tropilaelaps mercedesae</i> a été identifié sur un rucher fin juillet 2026 dans la région d'Artvin, en Turquie, près de la frontière géorgienne (source : <a href="#">Apimondia</a> le 14/08/2026). Cette détection n'était pas été confirmée officiellement dans un premier temps. Cependant, les images sur la vidéo suggéraient fortement qu'il s'agissait de l'acarien <i>Tropilaelaps</i> et semblaient montrer des niveaux d'infestation importants, qui évoquaient une introduction ancienne. Cette présence était, de plus, très cohérente avec le contexte épidémiologique dans la zone (acarien déjà présent dans le sud de la Géorgie) : <a href="#">Geographical Spread of the Exotic Mite Tropilaelaps spp.: new reports from the Caucasus   EURL</a>. La présence de <i>Tropilaelaps mercedesae</i> a été confirmée et notifiée à l'OMSA en date du 31/08/2026 (source : WAHIS-OMSA <a href="#">event 7792</a> le 31/08/2026).</p> <p>Cette parasitose, à ce jour absente du territoire de l'Union européenne (UE), fait l'objet d'une réglementation sanitaire spécifique.</p> <p>Cette nouvelle détection renforce le risque d'introduction de <i>Tropilaelaps</i> dans l'Union Européenne. La Turquie est en effet un pays de forte production apicole, marquée par une intense activité de transhumance qui pourrait favoriser la diffusion rapide de l'acarien à l'intérieur du pays.</p> <p>Cette situation appelle à une vigilance accrue concernant les mouvements d'abeilles et de matériel apicole, qui constituent des voies de propagation rapide du parasite. La réglementation encadrant les conditions d'entrée dans l'UE et les mouvements d'abeilles entre les États membres (<a href="#">lien</a>) contribue à réduire le risque d'introduction et de dissémination de <i>Tropilaelaps</i>.</p> <p>En France, au-delà des obligations européennes de surveillance et de prévention, des mesures de police sanitaire sont prévues pour lutter contre toute éventuelle introduction de ce parasite exotique.</p> <p><b>A lire également</b></p> <p>- <a href="#">Note VSI du 31/07/2025</a></p> |                                                                                    |                                                                                               |

<sup>1</sup> Jérémy Desplanques, Véronique Duquesne, Stéphanie Franco

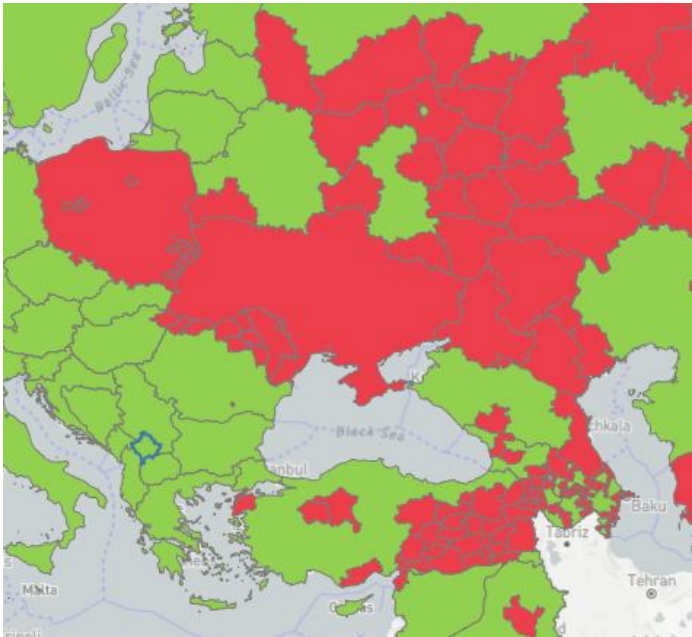
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                   |                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  | <b>Rage classique en Europe et en Turquie</b> : poursuite des détections en Roumanie, Moldavie et Hongrie. |
| <p><u>Section rédigée en collaboration avec le LNR rage<sup>1</sup>.</u></p> <p><u>Nota bene :</u></p> <p><i>Seuls les cas de rage classique (rabies virus - RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, détectée chaque année dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV (European bat lyssavirus) ou WCBV (West caucasian bat lyssavirus), détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.</i></p> <p><b>EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/01/2026 au 30/08/2026 inclus (source : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).</b></p> <p>Depuis le 01/01/2026, <b>121</b> (+ 7 nouvelles déclarations) foyers domestiques et <b>27</b> (+ 1) cas sauvages ont été détectés en Europe, hors Turquie. Cette semaine, des nouvelles déclarations ont été faites en Roumanie (6), Hongrie (1 cas sauvage), Moldavie (1 foyer domestique).</p> <p><b>Norvège (non représentée sur la carte)</b> : un deuxième cas en 2025 a été détecté chez un renard arctique au Svalbard (archipel de l'océan Arctique) le 30/10/2025 (source : Commission européenne ADIS le 10/11/2025). La rage n'avait pas été détectée chez les animaux en Norvège continentale depuis une détection sporadique au Svalbard en 2018. À cette époque, la maladie avait été détectée chez quatre renards arctiques et un renne de l'archipel (source : <u>Institut vétérinaire de Norvège le 09/05/2025</u>).</p> |                                                                                   |                                                                                                            |



**Figure 1.** Localisation des foyers domestiques et cas sauvages de rage depuis le 01/01/2026 (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026). Les foyers liés à des animaux importés ne figurent pas sur la carte.

**Tableau 1.** Nombre de foyers domestiques et de cas sauvages de rage classique détectés en 2026 en Europe (source: Commission européenne ADIS le 30/08/2026).

| Pays       | Date de détection du dernier événement | Ruminants domestiques | Equidés | Carnivores domestiques | Faune sauvage |
|------------|----------------------------------------|-----------------------|---------|------------------------|---------------|
| Allemagne* | 24/01/26                               | 0                     | 0       | 1                      | 0             |
| Hongrie    | 21/08/26                               | 0                     | 0       | 0                      | 2             |
| Italie*    | 27/05/26                               | 0                     | 0       | 1                      | 0             |
| Moldavie   | 24/08/26                               | 16                    | 0       | 43                     | 13            |
| Pologne    | 17/08/26                               | 0                     | 0       | 2                      | 1             |
| Roumanie   | 26/08/26                               | 12                    | 1       | 45                     | 11            |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |    |   |    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----|---|----|----|
| Total Europe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 26/08/26 | 28 | 1 | 92 | 27 |
| *cas importés illégalement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |    |   |    |    |
| Informations complémentaires sur les cas importés :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |          |    |   |    |    |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Allemagne</b> : un cas a été détecté le 24/01/2026 chez un chien importé illégalement d'un pays hors-UE (source : Commission européenne ADIS). Les investigations ont révélé que l'animal provenait de Russie, importé via la Lettonie par une association de bien-être animal. Le chien disposait d'un faux certificat de vaccination anti-rabique. Vingt-trois autres chiens ont été importés en même temps. Les analyses sérologiques ont révélé des taux inférieurs à ceux requis pour une protection efficace, suggérant un non-respect du protocole vaccinal ou l'utilisation de vaccins frauduleux (source : Eurosurveillance mai 2026).</li><li>• <b>Espagne (ville autonome Melilla)</b> : un cas a été détecté le 03/06/2026 chez un chien, lors de son passage au poste frontière à l'entrée dans la ville de Melilla depuis le Maroc (source : <a href="#">MAPA le 11/06/2026</a>).</li><li>• <b>Italie</b> : un cas a été confirmé le 27/05/2026 chez un chien, introduit illégalement depuis le Maroc en décembre 2025 (source : Commission européenne ADIS).</li></ul> |          |    |   |    |    |
| <p><u>Situation à l'est de l'Europe</u> : les données mises à disposition par la Commission européenne, l'OMSA et l'OMS-Europe (<a href="#">tableau de bord OMS</a>) montrent que dans les pays situés à l'est des frontières de l'UE, la rage est enzootique (Figure 2). En Turquie, 144 cas ou foyers ont été détectés en 2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/07/2025).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |          |    |   |    |    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |          |    |   |    |    |
| <p><b>Figure 2</b> : situation de la rage dans les pays et leur régions administratives à l'est de l'Europe, d'après les rapports annuels de l'OMSA (2024-2025) (source : <a href="#">OMSA consulté le 10/02/2026</a>).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |          |    |   |    |    |
| <p><b>A lire également</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Note VSI <a href="#">Bilan annuel de la rage chez les animaux terrestres en Europe en 2025 et point de situation au Maroc</a></li><li>• <a href="#">Rage : une réémergence préoccupante en Europe centrale   Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail</a></li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |    |   |    |    |

## ANNEXE : TABLEAU DES ESPECES FIEVRE DE WEST NILE

[Renvoi vers fiche Fièvre de West Nile](#)

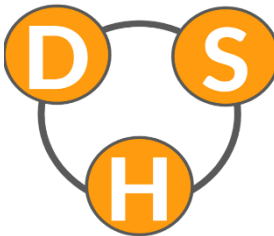
**Tableau 2.** Nombre de notifications sur l'avifaune sauvage faites dans ADIS par espèce sauvage en Europe depuis le 01/01/2026. ATTENTION : plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d'espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (sources : Commission européenne ADIS le 31/08/2026 et WAHIS-OMSA le 28/08/2026).

| Espèce                    | Nom latin (nomenclature OMSA) | Nombre de déclaration-espèce |
|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Corneille mantelée        | <i>Corvus cornix</i>          | 61                           |
| Pie bavarde               | <i>Pica pica</i>              | 58                           |
| Corneille noire           | <i>Corvus corone</i>          | 15                           |
| Merle noir                | <i>Turdus merula</i>          | 13                           |
| Chevêche d'Athéna         | <i>Athene noctua</i>          | 9                            |
| Faucon crécerelle         | <i>Falco tinnunculus</i>      | 9                            |
| Pigeon ramier             | <i>Columba palumbus</i>       | 5                            |
| Goéland leucopnée         | <i>Larus michahellis</i>      | 4                            |
| Autour des Palombes       | <i>Accipiter gentilis</i>     | 4                            |
| Buse variable             | <i>Buteo buteo</i>            | 4                            |
| Tourterelle des bois      | <i>Streptopelia turtur</i>    | 3                            |
| Geai des chênes           | <i>Garrulus glandarius</i>    | 3                            |
| Aigle ibérique            | <i>Aquila adalberti</i>       | 3                            |
| Chouette hulotte          | <i>Strix aluco</i>            | 3                            |
| Choucas des tours         | <i>Corvus monedula</i>        | 2                            |
| Chardonneret élégant      | <i>Carduelis carduelis</i>    | 2                            |
| Hirondelle rustique       | <i>Hirundo rustica</i>        | 2                            |
| Aigle royal               | <i>Aquila chrysaetos</i>      | 2                            |
| Canard colvert            | <i>Anas platyrhynchos</i>     | 1                            |
| Pigeon biset              | <i>Columba livia</i>          | 1                            |
| Corvidae (non identifiée) | <i>Corvidae (incognita)</i>   | 1                            |

|                               |                                 |   |
|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Grand Corbeau                 | <i>Corvus corax</i>             | 1 |
| Faune (espèce non précisée)   | <i>Al indeterminatum fau</i>    | 1 |
| Aigrette garzette             | <i>Egretta garzetta</i>         | 1 |
| Héron cendré                  | <i>Ardea cinerea</i>            | 1 |
| Oie cendrée                   | <i>Anser anser</i>              | 1 |
| Grive musicienne              | <i>Turdus philomelos</i>        | 1 |
| Moineau domestique            | <i>Passer domesticus</i>        | 1 |
| Serin des Canaries            | <i>Serinus canaria</i>          | 1 |
| Nestor kéa                    | <i>Nestor notabilis</i>         | 1 |
| Perruche à collier            | <i>Psittacula krameri</i>       | 1 |
| Plongeon huard                | <i>Gavia immer</i>              | 1 |
| Accipitridae (non identifiée) | <i>Accipitridae (incognita)</i> | 1 |
| Aigle impérial                | <i>Aquila heliaca</i>           | 1 |
| Harfang des neiges            | <i>Bubo scandiacus</i>          | 1 |
| Manchot du Cap                | <i>Spheniscus demersus</i>      | 1 |
| Milan royal                   | <i>Milvus milvus</i>            | 1 |
| Petit-duc scops               | <i>Otus scops</i>               | 1 |
| Vautour fauve                 | <i>Gyps fulvus</i>              | 1 |
| Épervier d'Europe             | <i>Accipiter nisus</i>          | 1 |

---

Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

|                                                                                                                                    |                                                                      |                                                                                   |                                                                                                                                                                            |                                                                                     |                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| +                                                                                                                                  | Nouvelle fiche                                                       |  | Fiche actualisée                                                                                                                                                           |                                                                                     |                                               |
| Situation épidémiologique                                                                                                          |                                                                      |                                                                                   |                                                                                                                                                                            |                                                                                     |                                               |
|                                                   | Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique |  | Situation épidémiologique en évolution : <b>défavorable</b>                                                                                                                |  | Situation épidémiologique <b>préoccupante</b> |
|                                                                                                                                    |                                                                      |  | Situation épidémiologique à <b>surveiller</b>                                                                                                                              |                                                                                     |                                               |
|                                                                                                                                    |                                                                      |  | Situation épidémiologique en évolution : <b>favorable</b>                                                                                                                  |                                                                                     |                                               |
| Risque pour les compartiments                                                                                                      |                                                                      |                                                                                   |                                                                                                                                                                            |                                                                                     |                                               |
|                                                  |                                                                      | D                                                                                 | Animaux <b>Domestiques</b> (Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques) ou <b>Détenus</b> , dont la faune sauvage captive |                                                                                     |                                               |
|                                                                                                                                    |                                                                      | S                                                                                 | Animaux <b>Sauvages</b> libres                                                                                                                                             |                                                                                     |                                               |
|                                                                                                                                    |                                                                      | H                                                                                 | <b>Humain</b>                                                                                                                                                              |                                                                                     |                                               |
| Plusieurs combinaisons possibles, exemple :<br> |                                                                      | Coloration orange                                                                 |                                                                                                                                                                            | Le compartiment est réceptif et/ou sensible à l'agent pathogène                     |                                               |
|                                                                                                                                    |                                                                      | Coloration grise                                                                  |                                                                                                                                                                            | Le compartiment n'est ni sensible ni réceptif à l'agent pathogène                   |                                               |

**Réceptivité** (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à héberger l'agent pathogène, sans forcément développer de signes cliniques.

**Sensibilité** (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à exprimer des signes cliniques et/ou des lésions dues à un agent pathogène.

Les différentes sources de données utilisées pour les activités de Veille Sanitaire Internationale (VSI) et les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSI-SA) sont détaillées via le bouton ci-contre :

Sources de données pour la VSI

World Organisation for Animal Health (WOAH) (2022). Retrieved on 10/10/2022. Data extracted by ESA platform. Reproduced with permission. WOAH bears no responsibility for the integrity or accuracy of the data contained herein, but not limited to, any deletion, manipulation, or reformatting of data that may have occurred beyond its control.

Les archives de BHVSI-SA sont disponibles ci-contre :

BHVSI-SA

Les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :

François Boucher, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Carole Forfait, Guillaume Gerbier, Laura Goddard, Sandra Karl, Laure Mathews-Martin, Sophie Molia, Eric Niqueux, Jennifer Pradel, Carole Sala, Carlène Trévenec.

Pour toutes questions : [plateforme-esa@anses.fr](mailto:plateforme-esa@anses.fr).

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit "© <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Abonnez-vous